

# SACD

RAPPORT ANNUEL  
POUR L'EXERCICE 2009

[www.sacd.fr](http://www.sacd.fr)

# Éditorial du président et du directeur général

Nous vous disions, l'année dernière, que nous étions entrés dans une période de turbulence et d'inquiétudes. Le moins que l'on puisse dire, c'est que nous n'en sommes pas encore sortis.

Sur fond de crise économique, nous avons terminé cette année 2009 avec une baisse globale de nos perceptions de 1,8%. Mais, soyons francs, nous avons craint bien pire en milieu d'année, avec un théâtre parisien en baisse, des craintes sur l'avenir de France Télévisions et les principaux télédiffuseurs privés qui voyaient leurs chiffres d'affaires chuter de façon importante. La diversité de nos répertoires, une très bonne tenue du spectacle vivant en province, finalement une hausse notable du chiffre d'affaire de France Télévisions (donc de nos perceptions) et la multiplication des nouveaux diffuseurs audiovisuels nous ont permis d'amortir mieux que nous le pensions les aléas de cette année difficile. Quant à nos répartitions elles ont connu cette année une hausse d'un peu plus de 1,5%.

La baisse des ressources de nos diffuseurs traditionnels (hors chaînes publiques) se poursuit. C'est une tendance mondiale. Heureusement, les nouveaux entrants sur le marché de la diffusion que sont les opérateurs de télécommunications permettent de compenser la baisse des chaînes commerciales. La TNT est aussi en forte croissance même si, au niveau des droits perçus, les sommes sont encore extrêmement faibles, puisque -prise individuellement- chaque chaîne de la TNT représente une ressource très inférieure aux chaînes historiques.

Néanmoins, il est capital que notre Société signe rapidement des contrats avec les nouveaux diffuseurs (y compris sur Internet), accompagne les directeurs de théâtres, producteurs et entrepreneurs de spectacle en général à mieux faire face aux difficultés de l'économie du spectacle vivant, et s'attache à mettre en place avec les pouvoirs publics un cadre juridique nous permettant de continuer à créer. C'est ce que nous avons tout particulièrement mis en œuvre en 2009.

Ainsi, nous avons signé un certain nombre d'accords avec les diffuseurs audiovisuels.

Avec France Télévisions, d'abord : depuis toujours, chaque chaîne du service public signait avec l'ensemble des sociétés d'auteurs un accord séparé. La loi ayant créé une société unique, il a fallu négocier un accord global. Pour la première fois, nous avons négocié séparément : la SACEM d'un côté, la SCAM et la SADC de l'autre. Cet accord s'est fait dans des conditions que nous estimons satisfaisantes. Il va falloir dorénavant réfléchir à nos propres règles de répartitions, puisque France Télévisions versera une somme globale pour tout le groupe. Nous avons aussi amélioré nos accords avec Canal +. De même, nous avons négocié et signé, en commun avec les organisations de producteurs, un ensemble d'obligations d'investissements dans la création pour les chaînes de la TNT, du câble et du satellite.

Après avoir conclu un accord avec Orange pour les chaînes Orange Cinéma Séries, les négociations se poursuivent pour les droits d'auteur dus au titre de son activité de distributeur de télévision. Nous avons également obtenu qu'Orange investisse dans le développement en finançant, via l'association Beaumarchais-SADC, des bourses d'écriture pour les nouveaux formats. Les premières ont déjà été attribuées.

Des négociations sont en cours avec les producteurs et nous espérons conclure prochainement.

Avec les producteurs de l'audiovisuel, il s'agit de définir, pour la première fois, un ensemble de règles contractuelles obligatoires, gérant de façon claire les relations entre auteurs et producteurs, incluant des règles de transparence et un intéressement supplémentaire après l'amortissement des œuvres. En effet, le travail de l'Observatoire Permanent des Contrats de l'Audiovisuel (OPCA) que nous avons créé, a montré de façon irréfutable de telles disparités de droits et d'obligations des auteurs qu'il est urgent d'assainir la situation.

Pour le cinéma, à la suite du rapport Bonnell, il s'agit de mettre en place des règles de transparence et de contrôle des recettes, des définitions légales du coût et de l'amortissement des films, afin que la confiance puisse être rétablie entre les producteurs et les auteurs. Lorsque cet accord sera conclu, les décrets réorganisant la production et son financement pourront être promulgués. Dans ce cadre, nous demandons la création d'un «fonds de soutien auteurs» : nous ne l'avons pas obtenue, mais, pour la première fois va être créée une aide automatique aux auteurs des films les plus fragiles, leur permettant de débiter l'écriture d'un prochain film.

Parallèlement, une partie des organisations de producteurs a choisi de ne pas renouveler un accord sur la V&D qui fonctionnait depuis 10 ans. Aujourd'hui, même si les producteurs les plus importants et les détenteurs de catalogues ont souhaité poursuivre cet accord, un grand nombre de films risquent de se trouver dans une situation de non droit qui sera préjudiciable à tous.

Cette situation intervient à un moment particulièrement décisif. Tout au long du débat autour de la loi «Création et Internet», nous avons toujours dit que l'HADOPI et le volet répression n'étaient que des outils pour «dire le droit» et permettre de développer la seule vraie réponse au piratage et aux défis d'Internet : une offre légale généralisée et simple d'utilisation. Or, sur ce terrain, nous prenons un retard important. C'est parce qu'il nous semblait trop timoré, très en dessous des nécessités, que nous n'avons pas signé l'accord proposé par le CNC sur une nouvelle chronologie des médias. Il faut dans ce domaine, une grande ambition, des solutions novatrices et souples et une ouverture aux expérimentations.

Nombre d'enjeux en matière audiovisuelle sont traités à Bruxelles. C'est pourquoi nous avons créé la SAA (Société des Auteurs Audiovisuels) avec nos collègues des sociétés d'auteurs allemandes, anglaises, belges, néerlandaise, suisse, espagnole, polonaise. Les Italiens nous rejoindront très rapidement.

Du côté du spectacle vivant, nous espérons l'année dernière que les Entretiens de Valois allaient enfin permettre de sortir de l'immobilisme. Malheureusement, rien n'a vraiment bougé. Il faudra impérativement obtenir dans les années qui viennent ce que nous demandons depuis longtemps : des outils pour promouvoir la création et la circulation d'œuvres francophones contemporaines dans le secteur public, et la mise en place d'indicateurs fiables sur l'activité économique des structures, ce qui jusqu'à présent fait crucialement défaut. De même, il faudra aboutir à la création d'un «fonds de soutien», qui permettrait d'obtenir des financements extra budgétaires, notamment en vue de favoriser la circulation des œuvres et d'améliorer ainsi les revenus des auteurs. De notre côté, nous avons signé un certain nombre d'accords, notamment un nouveau protocole avec le SNDTP (Syndicat National des Directeurs et Tourneurs du Théâtre Privé).

# Éditorial du président et du directeur général

Nous avons aussi entrepris une réforme importante du fonds de valorisation pour les œuvres lyriques, pour le rendre plus transparent et pour l'ouvrir aux compositeurs d'œuvres musicales originales dans des œuvres chorégraphiques.

Il nous faut rendre plus efficaces nos procédures et nos outils de perception dans le spectacle vivant. C'est pourquoi nous avons, au sein du Conseil d'administration, créé trois comités de pilotage pour améliorer les relations entre les co-auteurs et réduire les délais entre l'autorisation, la perception, la facturation et la répartition des droits.

Ce ne sont que quelques uns des dossiers que nous avons dû traiter cette année.

Deux autres, plus généraux, nous ont aussi occupés.

La formation continue des auteurs, sujet dont nous parlons depuis longtemps. De véritables avancées ont eu lieu cette année. D'une part, la région Ile de France a mis en place pour la première fois, avec le MOTIF et en concertation avec nous, une formation ouverte aux auteurs. D'autre part, nous avons prévu dans les accords généraux avec les diffuseurs de télévision, la possibilité qu'ils consacrent 1% de leurs obligations à des opérations de formation continue des auteurs. D'ores et déjà, deux accords ont été conclus -l'un avec France Télévisions et l'autre avec Canal + - : des formations vont pouvoir être mises en place rapidement. Sur un plan plus général, un rapport sur ce sujet a été commandé par le Ministère de la Culture : il a été remis il y a des mois mais il est bloqué entre les ministères concernés et ne nous a toujours pas été communiqué. Or, il semble qu'il contienne des propositions intéressantes dont nous demandons fermement qu'elles soient publiées et suivies d'effets rapidement.

Enfin, vous le savez, nous nous sommes préoccupés des possibilités pour les collectivités territoriales de conserver toutes leurs compétences en matière d'investissement dans la culture, alors que celles-ci pourraient être mises en cause par le projet de loi sur la réforme territoriale. Près de 2 000 auteurs, à l'initiative de la SACD, ont signé une lettre ouverte au Président de la République. Les choses semblent en bonne voie, un amendement devrait protéger la culture, mais il nous faut rester vigilants. Cependant, bien sûr, ces règles de principes n'élimineront pas les risques que font courir, par ailleurs, les diminutions des budgets de ces collectivités territoriales.

Dans les années qui viennent, ces sujets continueront à nous occuper, parfois à nous préoccuper.

Notre rôle de société de perception et de répartition est d'abord de garantir aux auteurs, dans les meilleures conditions possibles, la part de leur rémunération qui passe par une gestion collective. Il importe aussi de continuer à nous améliorer dans ce domaine.

Mais aussi, c'est parce que représenter tous les auteurs dramatiques, de quelque répertoire qu'ils soient, nous donne une légitimité et une autorité, que notre rôle est peu à peu devenu aussi celui de défendre la place, la condition, la reconnaissance des auteurs. En n'oubliant jamais que la première condition de leur liberté de création c'est de préserver la possibilité de produire et de montrer des œuvres nouvelles. C'est le sens de nos combats.

**Jacques Fansten, président**  
**Pascal Rogard, directeur général**



Photo : E.R. Espalieu

Jacques Fansten



Photo : Agence Enguerand

Pascal Rogard

# SOMMAIRE

Éditorial du président et du directeur général .....p. 1

1

Conseil d'administration et commissions 2009/10 .....p. 3

2

Fonctionnement et vie sociale de la SACD en 2009 .....p. 7

Une société gérée par et pour les auteurs  
Une entreprise vivante et tournée vers l'avenir  
Une gestion 2009 sur fond de crise économique

3

Les actions politiques et professionnelles en France et à l'étranger ....p. 15

Les actions politiques en France, en Europe et à l'international  
Défense professionnelle et relations avec les utilisateurs du répertoire  
Coopérations internationales

4

Les missions économiques, sociales et culturelles de la SACD .....p. 19

La mission économique : perceptions et répartitions en 2009  
La mission sociale : implication au service des auteurs, actions permanentes  
La mission culturelle : action culturelle, manifestations, promotion, prix

5

Les chiffres 2009 de la SACD .....p. 31

Statistiques de perception et répartition  
Compte de gestion  
Détail sur les activités sociales et culturelles  
Bilan  
Liste des organismes ayant bénéficié de concours pendant 3 années consécutives  
Rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

# Conseil d'administration et commissions 2009/10

Des auteurs élus  
au service de leurs confrères

**1**

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### • PRÉSIDENT :

Jacques Fansten

### • VICE-PRÉSIDENTS :

Didier Long, premier vice-président, *mise en scène*  
Jean-Marie Besset, Louise Doutreligne, *théâtre* (\*)  
Sophie Deschamps, *télévision*  
Louis Dunoyer de Segonzac, *musique*  
Bernard Stora, *télévision*  
Bertrand Tavernier, *cinéma*

(\*) Suite à la démission de Jean-Marie Besset du fait de sa nomination à la direction du Théâtre des Treize Vents à Montpellier, Louise Doutreligne a assuré les fonctions de vice-présidente Théâtre

### • ADMINISTRATEURS DÉLÉGUÉS :

Régine Chopinot, *danse*  
Dominique Houdart, *arts de la rue*  
Jean Larriaga, *radio*  
Benjamin Legrand, *animation*  
Jérôme Thomas, *arts du cirque*

### • ACTION SOCIALE :

Louise Doutreligne, *théâtre*  
Pascal Lainé, *télévision*  
Benjamin Legrand, *animation*

### • PRIX :

Jean-Paul Farré, *théâtre*  
Joëlle Goron, *télévision*

### • ADMINISTRATEURS :

André Buytaers, *président du Comité belge*  
Bernard Cavanna, *musique*  
Claude Confortès, *théâtre*  
Louise Doutreligne, *théâtre*  
Jean-Paul Farré, *théâtre*  
Michel Favart, *télévision*  
Emile Gaudreault, *président du Comité canadien*  
Joëlle Goron, *télévision*  
Laurent Heynemann, *cinéma*  
Caroline Huppert, *télévision*  
Nicole Jamet, *télévision*  
Marc Jolivet, *théâtre*  
Gérard Krawczyk, *cinéma*  
Eric Kristy, *scénariste*  
Pascal Lainé, *télévision*  
Jean-Louis Lorenzi, *télévision*  
Dominique Probst, *musique*

### • CONSEILLER POUR LA CRÉATION INTERACTIVE :

Alain Le Diberder

Partiellement renouvelé chaque année, le Conseil d'administration se réunit une fois par mois en séance plénière (et une autre fois en commissions spécialisées par répertoire) et décide - en accord avec le président et le directeur général tous deux co-gérants - de la politique de la Société.



Le Conseil d'administration (photos : E.R. Espalieu, Agence Enguerand, Manuelle Toussaint/Gamma, Pierre-Jean Rey, Michel Leroy RTBF)

## COMMISSION DE CONTRÔLE DU BUDGET

- **PRÉSIDENT :**  
Laurent Contamin, *spectacle vivant*
- **VICE-PRÉSIDENTE :**  
Michèle Laurence, *audiovisuel*
- **RAPPORTEURS :**  
Sylvie Coquart, *audiovisuel*  
Roger Kahane, *audiovisuel*
- **COMMISSAIRES :**  
Charli Beléteau, *audiovisuel*  
Nelly Kaplan, *audiovisuel*  
Jonathan Kerr, *spectacle vivant*  
Alain Nahum, *audiovisuel*  
Elie Pressmann, *spectacle vivant*

La Commission de contrôle du budget se réunit chaque mois pour suivre avec l'administration de la SACD, l'exécution du budget annuel de la Société, sur l'adoption duquel elle est préalablement consultée. Elle présente chaque année un rapport à l'assemblée générale.

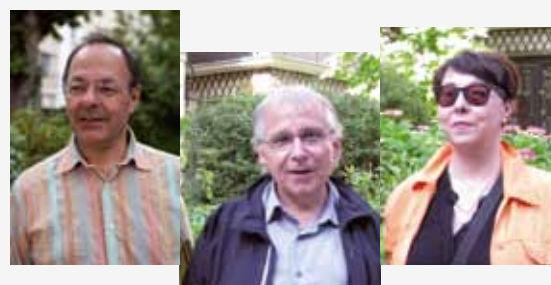


La Commission de contrôle du budget

## COMMISSION DU DROIT DE COMMUNICATION

- **PRÉSIDENT :**  
Christophe Andréi, *audiovisuel*
- **MEMBRES :**  
Caroline de Kergariou, *audiovisuel*  
Jean-Pierre Vergne, *audiovisuel*

Cette commission spéciale qui se réunit chaque trimestre, peut être saisie par tout associé auquel est opposé un refus de communication des documents visés à l'article 35 § 3 et 4 des statuts. Ses avis motivés sont notifiés à l'associé demandeur. Elle présente un rapport de son activité à chaque assemblée.



La Commission du droit de communication

## DÉLÉGUÉ AUX AFFAIRES JURIDIQUES

Claude Brulé



Claude Brulé

D.R.

## COMITÉ BELGE

- **PRÉSIDENT :**  
André Buytaers, *audiovisuel*
- **VICE-PRÉSIDENTS :**  
Claude Enuset, *dramatique, lyrique*  
Xavier-Jacques Jourion, *multimédia*
- **MEMBRES :**  
Jean-Pierre Berckmans, *télévision, cinéma*  
Michel Bernard, *mise en scène*  
Gabrielle Borile, *télévision, cinéma*  
Bernard Breuse, *dramatique, lyrique*  
Priscille Cazin, *radio*  
Bernard Cogniaux, *dramatique, lyrique*  
Olivier Coyette, *dramatique, lyrique*  
Jacques De Decker, *dramatique, lyrique*  
Serge Honorez, *audiovisuel*  
Jean-Luc Goossens, *cinéma, télévision*  
Bernard Halut, *cinéma, télévision*  
Fernando Martin, *chorégraphie*  
Virginie Thirion, *dramatique, lyrique*  
Patrice Toye, *conseiller auteurs néerlandophones*



Le Comité belge et le délégué général pour la Belgique, Frédéric Young (Photos : Michel Leroy RTBF, Maison des auteurs, Pierre Bobson, Benoît Mainguet, Jean Luc Rossignol, Daniele Pierre, Gilles Buyck, Bénédicte Maindiaux).

## COMITÉ CANADIEN

- **PRÉSIDENT D'HONNEUR :**  
Gilles Carle †
- **PRÉSIDENT :**  
Emile Gaudreault, *cinéma*
- **VICE-PRÉSIDENT :**  
Patrick Lowe, *télévision*
- **MEMBRES :**  
Denys Arcand, *cinéma*  
Diane Cailhier, *télévision*  
Marie Chouinard, *scène*  
François Gingras, *télévision*  
Marie-France Landry, *télévision*  
André Mélançon, *cinéma*  
Maryse Pelletier, *scène*  
Johanne Prégent, *cinéma*  
Patrice Sauvé, *télévision*  
Pierre-Michel Tremblay, *télévision*



Le Comité canadien et la déléguée générale pour le Canada, Élisabeth Schlittler (Photos : Jan Thijs, Laurence Labat)

Les Comités belge et canadien, dont les membres sont élus par l'assemblée générale des associés résidant respectivement en Belgique et au Canada et sont renouvelés partiellement chaque année, participent à la définition de la politique générale de la Société et disposent des prérogatives nécessaires pour sa mise en œuvre sur leurs territoires. Leurs présidents respectifs siègent au Conseil d'administration de la Société.



# Fonctionnement et vie sociale en 2009

Une structure vivante  
au service des auteurs

**2**

## UNE SOCIÉTÉ GÉRÉE PAR ET POUR LES AUTEURS

### ■ L'ACTIVITÉ DES INSTANCES STATUTAIRES

Ainsi qu'en témoignent les listes qui figurent au précédent chapitre, les auteurs sont très impliqués et présents dans la gestion et le contrôle de la SACD.

#### ■ En France

En 2009, le Conseil d'administration et les autres commissions ont poursuivi avec la Direction générale une politique visant, tant sur le plan interne qu'externe, à défendre les intérêts -et tout particulièrement la rémunération- des créateurs dans un environnement très évolutif -voire hostile- en termes techniques et fonctionnels, et à faire évoluer la Société pour la rendre toujours plus efficace au service des auteurs et des utilisateurs de son répertoire.

Le Conseil a réformé ses propres modalités de fonctionnement en organisant ses débats -une séance sur deux- en « commissions spécialisées » par répertoire (Spectacle vivant et Audiovisuel) afin de mieux approfondir les dossiers, et en conservant une séance plénière et décisionnaire une fois par mois.

Sous l'impulsion de Jacques Fansten, président de la Société, et avec le soutien de Didier Long en tant que 1<sup>er</sup> vice-président, le travail s'est orienté sur plusieurs axes principaux :

- ✓ un engagement très actif en faveur de la loi Création et Internet, votée en octobre 2009 et de la mise en place de la haute autorité (HADOPI), chargée de veiller à son application, ainsi qu'en faveur du développement sur les nouveaux réseaux d'une offre en ligne d'œuvres et programmes culturels qui soit à la fois légale, générale, sécurisée et abordable,
- ✓ la recherche d'une évolution favorable aux auteurs des obligations d'investissement dans les œuvres patrimoniales, des chaînes de la TNT, du câble et du satellite,
- ✓ la poursuite des actions visant à la mise en œuvre d'une formation professionnelle continue au bénéfice des auteurs,
- ✓ l'avancement de plusieurs chantiers au spectacle vivant, dans la foulée des Entretiens de Valois (notamment la mise en place d'un observatoire statistique et l'instauration d'un « fonds de soutien » auteurs),
- ✓ des actions en faveur de l'humour d'une part (création d'un « fonds d'aide à la production ») et du théâtre musical (avec également la création d'un « fonds musique de scène »),
- ✓ et enfin bien sûr toute une série d'actions visant à défendre la rémunération des auteurs, qu'il s'agisse de l'audiovisuel (négociations avec France Télévisions, avec Canal+, amélioration de la rémunération des réalisateurs de télévision, suivi de l'Observatoire Permanent des Contrats Audiovisuels -OPCA-) ou du spectacle vivant (négociations avec les tourneurs privés, valorisation lyrique, etc.)

#### ■ En Belgique

Sous présidence de Luc Jabon jusqu'en juin puis d'André Buytaers depuis, et avec le concours de Frédéric Young, délégué général pour la Belgique, le Comité belge s'est fortement mobilisé pour améliorer les services aux auteurs et faire évoluer favorablement leur statut professionnel (avec notamment l'obtention d'un nouveau statut fiscal positif). Il s'est également largement investi dans la renégociation du contrat général de représentation avec la RTBF, ainsi qu'avec d'autres diffuseurs audiovisuels (VRT et SBS Belgium), dans divers combats (en particulier en faveur de la copie privée), et enfin dans le développement de nouvelles structures de la SACD en Belgique : « deAuteurs », filiale orientée vers les auteurs néerlandophones, et la « SACD-SCAM Lux », nouvelle structure de perception et répartition commune à la SACD et la SCAM au Grand Duché de Luxembourg.

Le Comité belge a enfin poursuivi ses divers programmes d'action culturelle -et notamment les bourses aux auteurs-, dont l'intérêt évident en faveur de la création vaut désormais à la SACD en Belgique la reconnaissance des pouvoirs publics et une position de partenaire privilégié auprès de nombreux grands acteurs du paysage culturel.



Les débats du Conseil d'administration (Photos : Éric Kristy)

#### ■ Au Canada

Le Comité canadien présidé par Emile Gaudreault, et la déléguée générale pour le Canada, Elisabeth Schlittler, ont été principalement mobilisés par le secteur audiovisuel et notamment la négociation de plusieurs licences avec des chaînes spécialisées et conventionnelles, qui multiplient leurs plateformes de diffusion. Toutefois, l'efficacité des divers projets d'action culturelle (aides individuelles au travers des « Bourses SACD », ateliers multidisciplinaires, projet de « Bibliothèque virtuelle Gilles Carle »,...) permet également à la SACD Canada de se manifester avec succès dans le secteur de la création théâtrale québécoise.

Par ailleurs, la SACD Canada s'est également impliquée en 2009 dans les débats que les ministères canadiens de l'industrie et du patrimoine ont réactivés sur la révision de la loi sur le droit d'auteur.

## ■ LA VITALITÉ DE LA SOCIÉTÉ : ADHÉSIONS ET PROMOTIONS EN 2009

### ■ Les nouveaux auteurs membres

La SACD a accueilli en 2009, 1556 nouveaux auteurs qui ont acquis la qualité d'adhérent, soit 0,39 % de plus qu'en 2008.

Leur grande majorité est de nationalité française (77,5 %), le reste se partageant entre des auteurs belges (9,6 %), canadiens (4,4 %) ou d'autres nationalités, francophones ou non (8,5 %).

Comme les années antérieures, les deux tiers sont des hommes, et en matière d'âge, la tranche des 30-50 ans représente 63 % des adhésions de l'année. Compte-tenu des 117 démissions, la SACD compte au 31/12/2009, 49 911 associés (tous grades sociaux confondus).

### ■ Leur répertoire

Les auteurs adhèrent à la Société à l'occasion de la première représentation ou diffusion d'une œuvre pour 60 % au titre du spectacle vivant, 40 % au titre de l'audiovisuel.

### ■ Les promotions : les nouveaux sociétaires et les sociétaires-adjoints

435 adhérents ont accédé au grade de sociétaire-adjoint. La SACD en compte donc aujourd'hui **3 335** (+ 5,11 % par rapport à 2008).

273 sociétaires adjoints ont, quant à eux, été promus au grade de sociétaire en 2009. Leur nombre au 1er janvier 2010 atteint **4 745** (+ 6,10 % par rapport à 2008).

Ainsi se poursuit, par l'effet des différentes réformes statutaires entreprises depuis 15 ans ou de l'abaissement du plancher d'affiliation à l'AGESSA intervenu en 2001, l'évolution des promotions annuelles et, tant par l'accès à l'éligibilité que par l'élargissement du corps électoral qui en résulte, le renforcement de la représentativité démocratique du Conseil d'administration.

## UNE ENTREPRISE VIVANTE ET TOURNÉE VERS L'AVENIR

Société civile gérée par et pour les auteurs, la SACD est aussi - autour de Pascal Rogard directeur général, de Janine Lorente, directrice générale adjointe, et du Comité de direction - une entreprise de plus de deux cent collaborateurs très attachés à la Société et passionnés par leur mission au service des auteurs.

### ■ LA POURSUITE DES CHANTIERS STRATÉGIQUES

Parmi les quatre axes stratégiques de la SACD définis depuis 2006, un seul reste d'actualité, à savoir le chantier **Process** (dont la réalisation demeure de la responsabilité de Muriel Couton, Directrice du Développement et de la Coordination) visant à harmoniser et structurer l'organisation du travail dans les diverses directions. Dans ce domaine, l'année 2009 a essentiellement été marquée par la mise en production fin avril du nouveau système d'informations (SI, issu du projet informatique PIMENT). Le projet de gestion électronique de documents (GED) s'est poursuivi au sein de la Direction de l'audiovisuel et a abouti à la constitution d'une base dématérialisée de plus de 60 000 documents concernant 2600 dossiers d'« œuvres audiovisuelles », qui sera désormais gérée et alimentée par un flux d'informations numérisées. Par ailleurs le recensement et la formalisation de la plupart des procédures administratives internes ont été finalisés.

En effet le chantier **Services Ciblés** (dont la responsabilité était assumée par Yves Le Coent, contrôleur de gestion), portant sur la définition d'un « socle de services » aux auteurs et l'identification de nouvelles prestations à leur proposer en matière de perception-répartition, de promotion, d'information et d'assistance, s'est achevé dans le courant de l'année 2009 par le transfert des projets à réaliser - et des adaptations informatiques qui y sont attachées - sur divers responsables opérationnels, qui les mèneront à bien sur 2010 et les années suivantes.

## en savoir plus

### LES CONDITIONS D'ACCÈS AU SOCIÉTARIAT :

Pour être admis au grade de sociétaire au 1<sup>er</sup> janvier 2009, les auteurs et compositeurs devaient justifier cumulativement au 31 décembre 2008 :

- ✓ d'un répertoire constituant 5 000 parts,
- ✓ d'un cumul de droits nets perçus égal ou supérieur à 23 247 €,
- ✓ d'une ancienneté de deux ans au grade social de sociétaire-adjoint.

Pour établir cette promotion, 1041 dossiers ont été examinés. 273 auteurs remplissaient les critères et ont été promus.



Accueil des nouveaux sociétaires par J. Fansten et J. Lorente (D.R.)



Comité de direction (Photos : E. R. Espalieu)

Par ailleurs, le groupe de travail constitué en 2008 sur le « **web 2.0** » a rendu ses conclusions courant 2009, lesquelles ont montré en premier lieu que les montants en jeu étaient encore très faibles et ne permettaient pas d'envisager des procédures coûteuses. Constatant que la SACD ne pourra jamais se reposer sur un outil de détection et de reporting aussi efficace et précis qu'en télévision linéaire classique, il a été décidé à titre exploratoire, pour couvrir les œuvres officielles que les producteurs cèdent ou mettent directement en ligne, de recourir à des abondements supplémentaires pour les œuvres déjà rémunérées en télévision.

Le « web 2.0 » pose également la question de la gestion possible des œuvres spécialement conçues pour les nouveaux réseaux. À ce titre, diverses solutions ont été proposées pour ouvrir sous conditions un droit à rémunération de ces œuvres sans exposer la Société à des coûts de gestion disproportionnés. Avant la fin de l'année 2010, la SACD espère annoncer la conclusion des premiers partenariats en vue d'accueillir ces nouvelles œuvres à son répertoire.

## ■ LE NOUVEAU SYSTÈME D'INFORMATIONS (SI)

La migration de notre système d'information vers un environnement technique moderne a eu lieu en avril 2009.

Cette première phase du projet qui visait une migration dite à « iso fonctionnalité », c'est-à-dire avec quelques améliorations mais sans refonte réelle ou création de fonctionnalités nouvelles, a eu lieu sans difficultés fonctionnelles majeures, mais a été -comme toute migration de cette ampleur- assortie au démarrage de quelques soucis techniques (notamment des problèmes de temps de réponse). Ces difficultés de mise en route du nouveau système ont été heureusement surmontées, grâce à l'investissement sans relâche de tous les collaborateurs et à la compréhension et la patience des auteurs.

Les premiers effets positifs du nouvel outil se font d'ores et déjà sentir sur la gestion (avec l'automatisation des relances pour la facturation des droits au spectacle vivant ou celle de la reconnaissance des programmes des diffuseurs à l'audiovisuel). Par ailleurs, les prochains développements visant en priorité l'amélioration du service aux auteurs ont été identifiés et sont déjà budgétés pour 2010 et 2011.

## ■ LE RÉSEAU DE PERCEPTION EN PROVINCE

Encadré par la Direction de la gestion des droits et du réseau (DGDR), le réseau d'environ 80 représentants en province (y compris la région parisienne) qu'à l'exception de trois villes (Lyon, Nantes et Nice) la SACD partage avec la SACEM, assure pour le spectacle vivant la détection des séances et la perception des droits afférents aux exploitations en dehors de Paris.

Comme les services du Siège, le réseau a bénéficié d'une formation importante à l'utilisation du nouveau SI, au travers duquel il dispose désormais d'outils et de méthodes qui améliorent l'identification des œuvres et des exploitations, facilitent ses tâches et leur suivi, et doivent donc permettre d'accroître son efficacité.

## ■ LES DÉLÉGATIONS BELGES ET CANADIENNES

En **Belgique**, l'action de la délégation générale de la SACD s'est prioritairement axée sur la mise en place concrète du nouveau contrat général de représentation avec la RTBF, assorti de perceptions rétroactives sur la période 2005-2011. Des négociations avec d'autres diffuseurs comme la VRT ou SBS Belgium ont été engagées, ainsi que dans le domaine de la vidéo à la demande et des offres numériques des câblodistributeurs.

La délégation générale est également intervenue dans divers débats nationaux de politique culturelle et audiovisuelle, et notamment sur deux dossiers concernant d'une part le respect du droit d'auteur dans la numérisation du patrimoine artistique et culturel belge, et d'autre part les échanges non autorisés sur Internet.



SACD - Scam\* LUXEMBOURG



Sur le plan interne, elle s'est mobilisée sur l'amélioration des services aux auteurs (révision des barèmes audiovisuels et reprographie, modernisation des mandats dans le secteur du spectacle vivant, perfectionnement des déclarations en ligne des œuvres, proposition d'une assurance « recours en justice ») et sur le développement des nouvelles structures « deAuteurs » d'une part et « SACD-SCAM Lux » d'autre part.

Au **Canada**, la situation de la SACD est plus délicate dans l'environnement anglo-saxon du copyright. La délégation -qui fonctionne dans le cadre d'une filiale à 100 %, la « SACD Limitée »- a néanmoins développé de nombreuses activités et poursuivi ses négociations de licences avec des chaînes conventionnelles et spécialisées, y compris des chaînes anglophones qui contestent systématiquement l'intervention de la SACD.

Par ailleurs les activités générées par l'action culturelle, complètent avantageusement celles de gestion collective. Outre le fait de renforcer son image dans le milieu de la création québécoise, elles ont permis à notre délégation de voir localement progresser en 2009 le nombre d'adhésions, de déclarations d'œuvres au répertoire et d'auteurs canadiens rémunérés par la SACD.

## UNE GESTION 2009 SUR FOND DE CRISE ÉCONOMIQUE

Si comme l'an passé, les comptes 2009 ne contiennent pas d'éléments exceptionnels significatifs, leur présentation intervient pour la première fois dans une configuration nouvelle, intégrant désormais dans un compte de gestion unique les activités sociales et culturelles des auteurs et la gestion de la Société, et les présentant en conséquence au travers de rubriques réorganisées se rapprochant le plus possible du plan comptable général et de nos outils de suivi budgétaire.

Concrètement, la gestion 2009 s'est déroulée sur fond de crise économique mais dans des conditions malgré tout satisfaisantes, dans la mesure où la bonne tenue de nos charges (+ 0,5 %) a permis de surmonter la stagnation globale (+ 0,7 %) de nos ressources, consécutive à la baisse des perceptions et à la chute des produits financiers. (cf. Chapitre 5. La SACD en chiffres).

### ■ LES ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES

La présentation en un compte unique de la gestion générale et des actions sociales et culturelles, intègre désormais les produits et charges affectées à ces dernières dans les rubriques « autres ressources » (C) ou « autres charges d'exploitation » (D) (cf. détail au chapitre 5) et supprime les transferts de charges et produits qui figuraient dans l'ancienne présentation (à l'exception de la récupération partielle des charges de gestion de l'action culturelle, et du transfert de produits financiers liés aux ressources d'action culturelle).

#### Du côté des ressources, on note :

- ✓ la diminution (-2,1 %) des ressources affectées au cantonnement des libéralités allouées aux auteurs retraités ou préretraités, surtout en raison de la baisse (- 3 %) de la CCSA (contribution à caractère social et administratif) qui suit celle des perceptions spectacle vivant, car les autres produits finançant en partie l'action sociale demeurent stables ou progressent (notamment les perceptions issues du domaine public),
- ✓ et la légère diminution (- 1,8 %) des ressources d'action culturelle, consécutive surtout à la baisse de la copie privée sonore et des droits « irréparables » affectés conformément à la loi, mais aussi à celle des produits financiers transférés à l'action culturelle.

#### Du côté des charges, on remarque :

- ✓ qu'en matière sociale, les allocations versées aux auteurs, rigoureusement équivalentes aux ressources affectées, baissent donc de 1,1 %, mais les dépenses de solidarité augmentent de 10 %,
- ✓ qu'en matière culturelle, les charges imputées respectivement sur les ressources légales et volontaires, montrent globalement la prééminence des aides « mixtes » (associant en un même projet des actions en faveur de la création, de la diffusion et/ou de la formation).

### ■ LE COÛT DE LA GESTION

Les « frais de gestion » -qui représentent le coût réel de fonctionnement de la SACD- sont constitués par les charges figurant au débit du compte de gestion désormais unique (cf. chapitre 5) sous déduction des charges d'action sociale et culturelle, des opérations purement financières, des provisions, ainsi que des remboursements de charges dont la Société bénéficie à divers titres et qui, en application des règles comptables, apparaissent en produits du compte de gestion.

Tels que calculés sur cette base -légèrement modifiée par rapport au mode de calcul retenu jusqu'à l'an passé-, les frais de gestion nets se sont donc établis en 2009 à 29,4 millions d'euros, soit un volume global supérieur d'environ 0,55 million d'euros à celui de 2008 (+ 1,9 %).

Cette modeste augmentation résulte de la légère hausse (+ 2 %) des charges de personnel (liée essentiellement à des indemnités conventionnelles ou transactionnelles versées dans le cadre du départ négocié de plusieurs collaborateurs) et de celle beaucoup plus sensible (+ 70 %) des dotations aux amortissements, dans le montant duquel s'imputent les premiers amortissements du nouvel outil informatique PIMENT, mis en production en cours d'année. Par contre les autres postes de charges d'exploitation sont stables - comme les impôts et taxes- ou en

## en savoir plus

### LES FRAIS DE GESTION ET LEUR VENTILATION EN 2009

Chiffres en milliers d'€

Charges nettes de personnel	16 885	57,39 %	Informatique	3 300
Achats et charges externes nettes	10 654	36,21 %	Immeubles	1 140
Autres charges d'exploitation	159	0,54 %	Fonctionnement	6 214
Impôts et taxes	709	2,41 %		
Dotations aux amortissements	1 014	3,52 %		
Charges except. hors provisions	0	0,00 %		
Intéressement	0	0,00 %		
<b>Total frais de gestion</b>	<b>29 421</b>	<b>100,00 %</b>		

diminution -comme les achats et charges externes, qui reculent d'environ 2 %, dans un cumul où se compensent des baisses importantes (fournitures de bureau, entretien, photocopies, honoraires judiciaires, affranchissements, téléphone) et quelques hausses (travaux informatiques, locations immobilières).

À noter enfin qu'aucune charge exceptionnelle n'a été comptabilisée cette année et que le recul des perceptions a induit l'absence d'intéressement.

En raison de la progression -certes limitée et expliquée- des frais de gestion, dans un contexte où -au contraire- le volume des perceptions de la SACD a reculé de 1,8 % dans l'année, le ratio « frais de gestion sur perceptions » s'établit à 16,68 %, soit une augmentation par rapport à 2008 (15,71 %) qui avait constitué une année exceptionnelle en la matière, mais sans retrouver pour autant le niveau de 2006 (17,02 %).

Même si cette évolution ne traduit pas de dégradation significative de l'efficacité « économique » de la Société, le retour à la baisse de ce ratio demeure une priorité de la Société.

### ■ LE FINANCEMENT DE LA SACD

La nouvelle baisse des perceptions en 2009 -après le léger tassement constaté en 2008- et la modicité des performances de la gestion financière, qui n'ont pas permis cette année de procéder -comme en 2007 et 2008- à un remboursement de retenue statutaire, n'ont pas entraîné pour autant d'alourdissement significatif de la contribution des auteurs au financement des frais de gestion.

### ■ Exploitation

En l'absence de remboursement de retenue statutaire cette année, les retenues sur droits apparaissent en hausse par rapport à 2008, alors que les perceptions ont régressé de 1,8 %, et elles couvrent près des trois quarts des besoins de financement de la SACD (contre les deux tiers en 2008).

Leur cumul avec les autres ressources d'exploitation (droits prescrits, cotisations auteurs, produits de gestion courante, etc.), d'un niveau équivalent d'une année sur l'autre, permet à la Société de financer près de 90 % de sa gestion par ses ressources d'exploitation (contre 85 % seulement en 2008).

De leur côté les ressources diverses et exceptionnelles, bien qu'en hausse par rapport à 2008, demeurent d'un niveau modeste (2,7 %), le solde du financement de la gestion étant couvert par les ressources financières nettes, dont le montant régresse de façon importante (dans le contexte de baisse très marquée des taux d'intérêts à court terme en 2009), et dont la contribution en proportion (8,5 %) est quasiment réduite de moitié par rapport à 2008.

## ■ Produits financiers

De façon donc nettement plus limitée cette année qu'en 2008 (en proportion et en valeur absolue), ce qui traduit la réduction très significative de leur rendement, les capitaux gérés par la Société (cf. encadré) ont continué à compléter ses ressources d'exploitation.

Leur gestion a bien sûr été liée cette année encore aux suites de la crise économique et financière mondiale, marquée d'abord par une récession mondiale considérable (chômage, contraction des échanges), puis en fin d'année par un inversement de tendance - dans les pays les plus avancés (notamment les « grands émergents ») - grâce à la baisse des prix de l'énergie et aux effets des politiques favorables des États.

Dans ce contexte, qui s'est traduit par un très net redressement des marchés actions, assorti d'une volatilité toujours importante, et une repentification de la courbe des taux (toujours très bas à court terme), les stratégies mises en œuvre sur les deux compartiments de nos capitaux gérés (trésorerie courante et portefeuille « patrimonial ») se sont différenciées pour être plus opérantes.

Pour la **trésorerie courante** (dont l'encours est repassé sous les 120 millions d'€) l'allocation sécuritaire des actifs sur des supports monétaires a été poursuivie, soit au travers de d'OPCVM « de trésorerie », en dépit de la baisse de leur rentabilité, soit sous forme de titres de créances négociables (certificats de dépôt ou billets de trésorerie) ou encore de comptes à terme, en allant chercher de meilleurs rendements sur des durées plus longues de détention, ce qui a permis de dégager en fin d'année près de 5,7 millions d'€ de produits financiers, représentant globalement un rendement net d'environ + 1,86 %, sensiblement plus faible qu'en 2008, mais néanmoins supérieur d'environ 100 points de base à celui des taux monétaires de référence sur l'année.

Pour le **portefeuille**, géré dans le cadre du fonds commun de placement dédié « SACD Investissement » l'exposition au risque actions a été augmentée (d'environ 15 % des capitaux à 25 % en fin d'année) pour capter l'évolution favorable des marchés actions, et une partie de la gestion « taux » a été allouée sur des TCN (Titres de Créances Négociables) émis par de bonnes signatures privées. Cette stratégie a permis de dégager une performance de + 5,81 % (à rapprocher de la hausse de plus de 22 % de l'indice CAC 40 sur la même période) et de porter en fin d'exercice la plus-value latente à plus de 4,2 millions d'€ (soit près du double de celle constatée en 2008), plus-value dans laquelle il n'a à nouveau pas été nécessaire cette année de puiser pour l'équilibrage de la gestion de la Société.

## LA GESTION FINANCIÈRE

La SACD dispose de deux types de capitaux, dont la gestion financière - par les produits qu'elle génère - constitue l'une des ressources de la Société :

- la **trésorerie courante**, constituée des droits en instance de répartition (ou irréguliers non prescrits), est gérée de façon directe par les services de la Société au travers de placements mobiliers essentiellement monétaires, assurant une rentabilité stable mais assez modeste.
- le « **portefeuille** », composé de capitaux permanents appartenant en propre à la Société et résultant de dons et legs accumulés au fil du temps, est géré au travers d'un fonds commun de placement « dédié » - c'est-à-dire dans lequel la SACD est le seul investisseur -, dont l'allocation d'actifs plus diversifiée (actions, obligations et supports monétaires) s'inscrit dans une gestion à long terme visant la plus value.

Les capitaux gérés par la Société ont représenté en 2009 un volume permanent d'environ 150 millions d'€.

## en savoir plus

### LE FINANCEMENT DES FRAIS DE GESTION

Chiffres en milliers d'euros

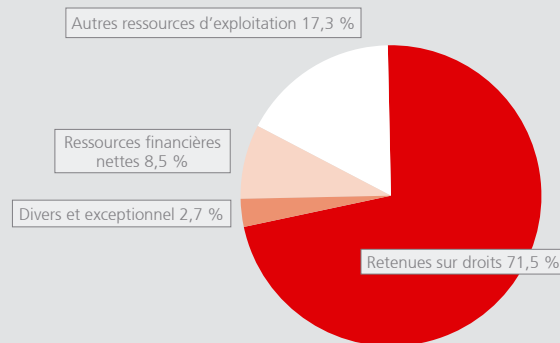
#### FINANCEMENT DE LA GESTION

Retenues sur droits	21 039
Autres ressources d'exploitation (1)	5 083
Ressources financières nettes (2)	2 515
Divers et exceptionnel (3)	784
<b>Total</b>	<b>29 421</b>

(\*1) : Est déduit du chiffre figurant au compte de gestion sous cette rubrique le montant des ressources d'action culturelle, les produits affectés aux allocations complémentaires (cantonement) et les mises à disposition de personnel (12.874 - 4.516 - 2.918 - 198 k€ = 5 083 k€)

(\*2) : Est déduit du chiffre figurant au compte de gestion sous cette rubrique le montant des charges financières (2.614 - 99 k€ = 2 515 k€)

(\*3) : Ce chiffre est le cumul des ressources exceptionnelles et de la récupération des charges d'action culturelle, sous déduction des provisions nettes (dotation - reprises), des charges exceptionnelles non prises en compte dans le calcul des frais de gestion, et de l'excédent de gestion (735 + 616 - (4.768 - 4.250) - 50 = 784 k€)



Comité financier : Caroline Huppert, Jean François Prévand, Bertrand van Effenterre, Bruno Pelard (GPK Finance), Jean-Louis Blaisot, Louis Velle (D.R.)

## ■ LA CONTRIBUTION DES AUTEURS

### ■ La cotisation annuelle

Contribution au fonctionnement de la Société, dont la nécessité juridique et économique est définie par les statuts, la cotisation annuelle est due par tous les auteurs, et permet à la SACD d'assurer -indépendamment de la perception et la répartition des droits- le financement des services qu'elle apporte à l'ensemble de ses membres.

La cotisation a été maintenue en 2009 à 40 € (niveau inchangé depuis trois ans).

### ■ Les retenues sur droits

Conformément aux décisions du Conseil d'administration dans le cadre du vote du budget 2009, le prélèvement spécifique instauré en 2004 afin de rééquilibrer les ressources d'exploitation de la Société, a été maintenu en 2009 mais limité au niveau de 0,50 % (auquel il est appliqué depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007).

Par ailleurs, les autres taux de retenue statutaire (cf. encadrés) n'ont pas varié, et -comme c'est le cas depuis l'an dernier- la quote-part de la perception annexe « à caractère social et administratif » (CCSA), encaissée au spectacle vivant et affectée par la SACD à la couverture de ses frais administratifs est désormais incorporée aux prélèvements statutaires pour le calcul des taux moyens de retenue.

Il faut noter aussi, que dans l'environnement de crise économique qui a marqué l'exercice et généré à la fois une baisse des perceptions et un net recul des produits financiers, il n'a pas été possible -à la différence de ce qui a été pratiqué en 2007 et 2008- d'envisager cette année de restitution de retenue statutaire.

Dans ce contexte, le taux moyen de retenue, calculé à la clôture de chaque exercice comptable, apparaît en 2009 plus élevé que celui constaté au cours des deux années antérieures, sans pour autant revenir à celui de 2006. Il s'est en effet élevé à 11,93 % des perceptions (contre 10,84 % en 2008 et 11,36 % en 2007), et se ventile selon les répertoires de la manière suivante :

<b>Spectacle vivant :</b>	15,62 %	(contre 14,91 % en 2008)
<b>Audiovisuel :</b>	10,41 %	(contre 9,06 % en 2008)
<b>Écrit :</b>	5,2 %	(contre 5,21 % en 2008)

Ces chiffres signifient que, pour 100 € de droits d'auteurs perçus et mis en répartition, 88,07 € reviennent aux auteurs.

## en savoir plus

### PRÉLÈVEMENT SPÉCIFIQUE

En application des décisions budgétaires, un prélèvement spécifique est appliqué depuis 2004, **en amont de leur répartition aux auteurs** et donc avant le décompte des retenues statutaires ci-dessus, **à tous les droits encaissés par la SACD** (à l'exception des perceptions afférentes aux contrats particuliers audiovisuels pour lesquels pour des raisons techniques les taux de retenue appliqués avaient été respectivement portés de 2 à 3 % et de 5 à 6 %).

**Fixé à un niveau de 1 % de 2004 à 2006 inclus, puis ramené successivement à 0,75 puis 0,50 % depuis 2007**(et les retenues sur les contrats particuliers audiovisuels respectivement à 2,75 puis 2,50 % et 5,75 puis 5,50 %), **ce prélèvement spécifique a été reconduit à hauteur de 0,50 % pour l'exercice 2010.**

## en savoir plus

### LE BARÈME DES PRÉLÈVEMENTS

Les prélèvements sur droits appliqués en 2009 s'établissent comme indiqué ci-dessous :

Spectacle vivant	
Paris	9 %
Province, Belgique, Luxembourg	13 %
Suisse, Canada, étranger	7 %
Primes de commande	2 %
Audiovisuel	
Droit de représentation, copie privée	11 %
Droit de représentation (étranger) et droit de reproduction mécanique	7 %
Contrats particuliers	2,5 % ou 5,5 %
Écrit	
Droits de reprographie Belgique	5 %
Droits de reprographie France	7 %

### RETENUES DES SOCIÉTÉS INTERMÉDIAIRES

En amont de leur traitement par la SACD, les droits qui ne sont pas directement perçus par la Société supportent en général une retenue opérée par les sociétés intermédiaires, notamment étrangères, laquelle rémunère leur intervention en matière de perceptions et de répartitions.

En matière de perceptions audiovisuelles, les **droits de représentation** dont la gestion est confiée à la SDRM au titre du mandat commun que la SACD, la SACEM, la SCAM et l'ADAGP lui ont conféré dans le cadre des contrats inter sociaux, ne supportent **aucune retenue de la part de la SDRM.**

Par contre, s'agissant des **droits de reproduction mécanique** (TV, INA, TV5, radios locales privées, et diffuseurs divers), ainsi que des **redevances pour copie privée** en provenance de COPIE FRANCE et SORECOP, ou encore des **perceptions concernant la vente des cassettes (K7) sonores et vidéo ou des DVD**, l'intervention de la SDRM engendre le prélèvement -sur les droits que reçoit d'elle la SACD- d'une retenue dont le détail (taux et montants au titre de 2009) figure ci-dessous :

Nature des droits	Taux	Montant des retenues 2009 (€)
• Droits de reproduction « contrats généraux » :		} 775.113
TV et INA :	3 %	
TV5 et Divers radios locales privées	11 % 19 %	
• Redevance Copie privée (sonore et audiovisuelle) (*)	0,5 %	55.807
• K7 sonores et vidéo, DVD	9,37 %	100.499

(\*) : Cette retenue est appliquée après prélèvement en amont de la SDRM des retenues respectives de COPIEFRENCE (0,7 %) et SORECOP (1,3 %).

## ■ LE CONTRÔLE DES ACTIVITÉS DE LA SACD

Comme l'ensemble des sociétés d'auteurs et de droits voisins, la SACD est soumise depuis 2001 au contrôle de la Commission Permanente de Contrôle (CPC) des SPRD, lequel s'ajoute à ceux qu'opèrent -de façon externe- le commissaire aux comptes de la Société, et -de façon interne- la Commission de Contrôle du Budget (CCB).

En 2009, la Commission permanente a examiné les flux financiers relatifs à l'ensemble des sociétés, comme elle le fait tous les deux ans. Elle a également diligenté une étude sur la politique salariale et les rémunérations au sein de plusieurs SPRD -dont la SACD-.

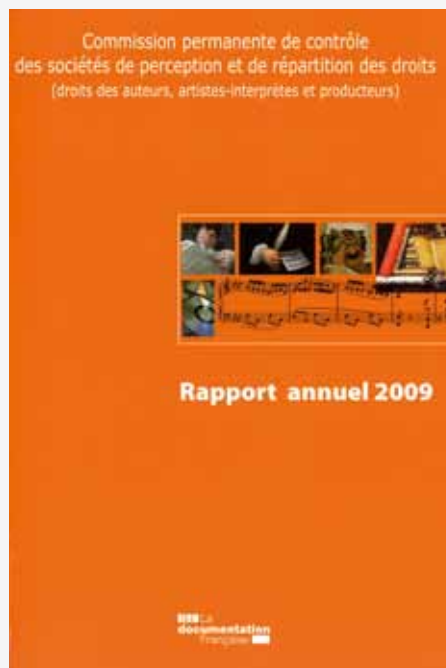
S'agissant des **flux financiers** sur la période 2007-2008, la Commission:

- ✓ s'est félicitée de l'harmonisation comptable consécutive aux nouvelles dispositions concernant la présentation des comptes des SPRD, instaurées par décret à compter du 1<sup>er</sup>/01/2009,
- ✓ a néanmoins souligné la complexité d'analyse liée aux sociétés intermédiaires et aux flux inter sociétés qui en résultent,
- ✓ a noté un tassement dans la progression des perceptions, mais constaté un mouvement plutôt « vertueux » d'augmentation plus forte des répartitions, et au contraire de moindre accroissement des prélèvements,
- ✓ a noté l'importance persistante des produits financiers et des droits restant à affecter en fin d'exercice (plus d'une année de perceptions en moyenne).

Elle n'a toutefois pas fait de remarques spécifiques concernant la SACD.

À propos de **la politique salariale et des rémunérations**, les remarques de la Commission citent peu la SACD, sinon pour constater la modicité relative du niveau moyen de rémunération au sein de la Société, l'écart limité entre celui-ci et les plus hauts revenus, leur progression au même rythme sur la période observée (2005-2008), et enfin la forte féminisation du personnel, y compris parmi les postes les plus importants et les meilleures rémunérations.

Les résultats de ces études qui ont été rendus publics en avril 2010, constituent le 7<sup>ème</sup> rapport annuel de la Commission permanente qui figure sur le site de la Société [www.sacd.fr](http://www.sacd.fr) accompagné des remarques que les sociétés -et notamment la SACD pour ce qui la concerne- y ont apportées.



Rapport 2009 de la Commission Permanente de Contrôle des SPRD



# Les actions politiques et professionnelles en France et à l'étranger

Défendre le statut des auteurs,  
développer les moyens de la création,  
soutenir la diversité culturelle

**3**

## LES ACTIONS POLITIQUES

Ne cessant d'œuvrer, aux termes de l'article 3 de ses statuts, pour « la défense des intérêts moraux et matériels des membres de la Société et celle de la profession d'auteur », la SACD a entrepris à ce titre en 2009, des actions variées (veille, coordination, interventions, propositions) mais tendant aux mêmes buts : préserver la dignité sociale et professionnelle de l'auteur ; assurer sa place dans l'économie de la création et rappeler sans cesse qu'il n'est pas de création vivante sans rémunération équitable des auteurs ; promouvoir le droit d'auteur, instrument indispensable du statut économique et moral de l'auteur.

### ■ EN FRANCE

La SACD a participé en 2009 à de **nombreuses consultations, auditions et groupes de travail organisés par les pouvoirs publics**, et notamment :

- ✓ aux travaux de la Commission L311-5, sur la copie privée numérique et son extension aux nouveaux supports d'enregistrement et de stockage des œuvres,
- ✓ ainsi qu'à ceux du CSPLA (Conseil Supérieur de la Propriété Littéraire et Artistique), qui ont porté notamment sur les conséquences pour l'exploitation des œuvres de la liquidation judiciaire des sociétés de production audiovisuelle.

La Société a également assuré un **suivi attentif des évolutions réglementaires et législatives et une mobilisation auprès des politiques et des parlementaires** :

- ✓ en prenant une part active dans la renégociation des décrets « Tasca » portant sur les obligations d'investissement des opérateurs audiovisuels dans les œuvres patrimoniales,
- ✓ en participant à des auditions sur divers sujets, tels que le projet de loi de finances 2010, ou la Mission Richard-Kessler sur les rapports producteurs/diffuseurs,
- ✓ en apportant des contributions sur divers dossiers spécifiques (placement de produits dans les fictions TV, consultations du CSA sur les services audiovisuels « à la demande » et sur la TNT payante, consultation de la Direction des médias -DDM- sur les obligations d'investissement des diffuseurs hertziens),
- ✓ et en poursuivant son travail d'information au travers de rencontres régulières avec députés et sénateurs, et de conférences de presse.

Elle s'est enfin beaucoup mobilisée pour défendre la protection des auteurs contre le piratage sur Internet dans le cadre de la **loi « Création et Internet » / HADOPI**, qui a été définitivement adoptée en 2009, et pour promouvoir l'émergence d'une offre légale, abondante et économiquement abordable pour les internautes.

**La collaboration de la SACD et la SCAM** (Société Civile des Auteurs Multimédia), décidée en 2008 dans la perspective d'aborder plus efficacement des groupes audiovisuels de plus en plus concentrés et globalisés, et de mieux défendre les auteurs et la création face aux réglementations nationales et européennes, s'est concrétisée essentiellement en 2009 dans la négociation du nouveau contrat général de diffusion avec France Télévisions, et dans la mise en place de la filiale commune « SACD-SCAM Lux » au Grand-duché de Luxembourg.

### ■ EN EUROPE

La Société a relancé l'activité de la **SAA** (Société des Auteurs de l'Audiovisuel) créée à l'origine pour développer la coopération technique entre plusieurs sociétés d'auteurs européennes, afin d'en faire un instrument de promotion et de défense des droits des auteurs audiovisuels et de la gestion collective en Europe, avec nos collègues des sociétés d'auteurs allemande, anglaise, belge, néerlandaise, suisse, espagnole et polonaise.

Par ailleurs, dans le cadre d'une année 2009 surtout marquée par les élections européennes en juin, l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne en décembre et par la désignation de nouveaux commissaires, la SACD est intervenue pour faire valoir les intérêts des auteurs dans trois dossiers ou consultations de la Commission Européenne :



Patrick Zelnik, Jacques Toubon, Guillaume Cerrutti, remettent leur rapport à Frédéric Mitterrand

Photo : Didier Pomy/MCC



Mobilisation des créateurs pour soutenir le projet de loi Création et Internet au théâtre de l'Odeon, le 30 mars 2009

Photo : Julien Atard



Rencontre à Cannes avec Dante Desarthe et Anne Hidalgo, en compagnie de Pascal Rogard, Guillaume Prieur et Jacques Fansten

Photo : Julien Atard

✓ sur la révision du cadre réglementaire européen des télécommunications (« Paquet Télécoms ») et ses interactions avec les législations des états membres visant à protéger les créateurs (comme la loi française « Création et Internet »),

✓ sur la communication de la Commission sur « le droit d'auteur dans l'économie de la connaissance » proposant de se concentrer sur des questions prioritaires comme les œuvres « orphelines » et la numérisation de masse,

✓ et enfin sur le dossier des « contenus créatifs en ligne », qui a fait l'objet d'une nouvelle consultation en 2009, autour de propositions concernant une fragmentation territoriale des droits, le développement d'offres légales et la création d'un droit incessible à rémunération des auteurs, pour la mise en ligne de leurs œuvres.

## ■ ET PLUS GÉNÉRALEMENT SUR LE PLAN INTERNATIONAL

La « **Coalition française pour la diversité culturelle** », que la SACD anime toujours, s'est fortement mobilisée sur le dossier des protocoles de coopération culturelle (PCC) proposés par la Commission européenne lors des négociations commerciales bilatérales dans une démarche qui « instrumentalisait » la Convention UNESCO tout en trahissant l'esprit et la lettre (comme ce fut le cas avec la Corée en 2008).

Cette action a débouché sur la publication en décembre 2009 d'une communication française formulant des propositions pour empêcher que le secteur culturel ne serve de monnaie d'échange dans les négociations commerciales internationales.

## DÉFENSE PROFESSIONNELLE ET RELATIONS AVEC LES UTILISATEURS DU RÉPERTOIRE

Dans son action de défense des intérêts professionnels et matériels des auteurs, la SACD est intervenue en 2009 de plusieurs manières.

Elle a continué à apporter son **soutien financier au fonctionnement de huit organisations professionnelles d'auteurs**, disposant d'une représentativité suffisante dans la catégorie concernée, et inscrivant leur action pour la promotion et la défense des auteurs dans une complémentarité et une solidarité avec ses propres actions.

Le soutien accordé, d'un montant global de 374,5 k€ a bénéficié comme l'an passé :

- à l'UGS (Union Guilde des Scénaristes)
- au Club des Auteurs (autre organisation professionnelle de scénaristes)
- au Groupe 25 Images (association professionnelle de réalisateurs de télévision)
- à la SRF (Société des Réalisateurs de Films)
- aux EAT (Ecrivains Associés du Théâtre),
- au SNMS (Syndicat National des Metteurs en Scène)
- à l'AGrAF (Auteurs Groupés de l'Animation Française)
- et au syndicat Les Chorégraphes Associés.

En illustration de cette collaboration, la SACD a notamment accepté en 2009 de servir d'intermédiaire entre France Télévisions, d'une part, et l'UGS et le Club des auteurs d'autre part, pour le versement aux auteurs des indemnités négociées par ces dernières au bénéfice des scénaristes dont les projets avaient été commandés et acceptés, puis abandonnés à la suite de la réorganisation du pôle fiction.

La Société a également poursuivi en 2009, dans les spécificités respectives d'exploitation de ses répertoires, des actions visant à conforter la rémunération des auteurs, soit par la révision de sa tarification, soit dans des négociations avec les utilisateurs de son répertoire.

## en savoir plus

### Coalition française pour la diversité culturelle

Créée en 1997 sous le nom de Comité de vigilance, la Coalition française pour la diversité culturelle a été renommée en janvier 2004, s'harmonisant ainsi avec la terminologie des autres coalitions pour la diversité culturelle constituées dans le monde. Ces différentes coalitions (42 à ce jour) sont regroupées au sein du Comité international de liaison des coalitions pour la diversité culturelle.

Les objectifs de ce Comité sont :

- ✓ La défense de la liberté d'expression et de création dans un environnement social et économique favorable à l'émergence des talents et à l'expression de toute la diversité de la création, sous quelque forme que ce soit.
- ✓ La défense de la capacité des États et des groupements d'États à mettre en place, à développer et à adapter leurs politiques culturelles, tous secteurs confondus.
- ✓ Le maintien de la culture en dehors des accords de commerce internationaux et des engagements de libéralisation dans le cadre de l'OMC.
- ✓ Le développement en dehors de l'OMC de normes juridiques internationales favorisant la diversité culturelle et le pluralisme.

La Coalition française pour la diversité culturelle, qui regroupe 49 organisations professionnelles françaises de la culture, est présidée par Pascal Rogard.

[www.coalitionfrancaise.org](http://www.coalitionfrancaise.org)



Accueil à la SACD des participants au Forum mondial "diversité culturelle 2030" et des membres de la Coalition française

**Au spectacle vivant**, plusieurs protocoles ou traités ont été signés ou renouvelés :

- ✓ avec le Syndicat National des Directeurs et Tourneurs du Théâtre Privé (SNDTP), qui étend à son collègue « tourneurs », avec des conditions spécifiques propres à l'économie générale du spectacle vivant en tournée, le protocole d'accord dont ce syndicat était déjà signataire à la SACD pour les exploitations en salles ;
- ✓ avec le Festival du Cirque de demain (cirque traditionnel), lequel accorde des conditions spécifiques pour ce festival de renommée internationale qui contribue à faire connaître de jeunes auteurs lors d'une compétition annuelle ;
- ✓ avec l'Association de Formation et d'Echanges culturels, qui organise chaque été le Festival de Phalsbourg (traité-type « festival ») ;
- ✓ avec les Jeunesses Musicales de France (JMF), qui renouvelle pour la période 2009/2011, le précédent protocole d'accord venu à expiration fin 2008.

À l'audiovisuel, plusieurs dossiers ont mobilisé l'action de la Société :

- ✓ la négociation, menée aux côtés de la SCAM et de l'ADAGP mais séparément de la SACEM, d'un nouveau contrat général avec France Télévisions portant sur toute l'offre -linéaire ou délinéarisée- du groupe, laquelle devrait aboutir à une signature en 2010 ;
- ✓ la conclusion avec Canal+, à l'issue d'un bilan du développement des nouvelles chaînes du groupe, d'un accord qui permettra une revalorisation de 12,5 % en trois ans des droits perçus ;
- ✓ la signature avec Darty, en sa qualité de distributeur de programmes via son offre « triple play », d'un contrat général de représentation répondant aux mêmes conditions que celles appliquées aux autres opérateurs sur ce marché ;
- ✓ la renégociation -toujours en cours- du contrat triennal entre ARTE et les sociétés d'auteurs françaises, qui avait pris fin le 31 décembre 2008 et pour lequel l'objectif est que l'assiette et le taux de ce diffuseur soient traités sur la même base que celle appliquée aux autres diffuseurs publics en France.
- ✓ et enfin les négociations avec Orange -toujours en cours également- au double titre d'une part de son bouquet de chaînes payant « Orange Cinéma Séries » (OCS), et d'autre part de son offre « triple play », au titre de laquelle Orange -qui intervient comme distributeur de programmes au même titre que Free ou que Darty- a déjà versé aux sociétés d'auteurs une avance provisionnelle pour les années 2006 à 2008.

Par ailleurs, la SACD a été à l'initiative de la lettre ouverte de 200 cinéastes et des actions engagées auprès des députés et des sénateurs face aux exigences des exploitants de cinéma de diminuer le taux de location des films et donc la rémunération des ayants droit et des auteurs. Ces actions ont permis d'enrayer la demande injuste des exploitants et d'éviter une dégradation de la production et de la rémunération des auteurs.

Enfin, la SACD, la Cinémathèque française et plusieurs catalogues de films parmi les plus importants se sont rapprochés au cours de l'année 2009 pour aborder ensemble les problèmes de sous financement structurel de la conservation, de la restauration et de la numérisation des œuvres cinématographiques en France. Conformément aux préconisations issues de notre groupe de réflexion et à l'appui des initiatives convergentes du CNC, du Secrétariat d'État à l'économie numérique et du ministère de la Culture et de la Communication, le « grand emprunt » permettra au cinéma de profiter du vaste plan de numérisation du patrimoine qui a été décidé.

## COOPÉRATIONS INTERNATIONALES

Dans le souci de développer ses perceptions à l'étranger et d'y représenter mieux ses associés, la SACD a conclu en 2009 de **nouveaux accords de réciprocité** :

- ✓ Dans le secteur audiovisuel, un accord de réciprocité a été conclu avec la nouvelle société irlandaise SDCSI (pour les droits secondaires cinéma et TV), et -en partenariat avec la SCAM- un accord avec les guildes américaines de scénaristes et réalisateurs a été négocié, lequel porte sur le reversement de la part américaine des œuvres diffusées sur les chaînes françaises retransmises par câble en Hongrie.
- ✓ Dans le cadre de l'achat de formats étrangers par les producteurs audiovisuels -en vue de leur adaptation par des auteurs « nationaux », la SACD a par ailleurs conclu avec la SGAE en Espagne et la SIAE en Italie des accords spécifiques.

Par ailleurs, la Société participe toujours de façon active aux **instances politiques et techniques de la CISAC** (Confédération internationale des sociétés d'auteurs et de compositeurs), au sein de laquelle -en tant que membre du conseil d'administration depuis 2004- elle ne cesse de militer pour qu'une plus grande attention soit portée par cette institution aux questions audiovisuelles.

En 2009, la SACD a contribué à la définition et mise en place de résolutions concernant la fluidification des échanges de droits audiovisuels via des bases de données et formats communs, comme notamment la base de documentation IDA, dont la Société assure la gestion et la maintenance.

## en savoir plus

### La CISAC

La CISAC, Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs, œuvre en faveur d'une reconnaissance et d'une protection accrues des droits des créateurs. Avec **225 sociétés d'auteurs dans 118 pays**, la CISAC représente ainsi indirectement plus de 2 millions de créateurs et couvre l'ensemble des répertoires artistiques : la musique, les arts dramatiques et littéraires, les œuvres audiovisuelles, les arts graphiques, visuels et photographiques.

Les activités de la CISAC ont pour objectif d'améliorer la situation des auteurs et compositeurs du monde entier et la qualité de la gestion collective de leurs droits. Afin de faire face à la circulation toujours plus facile et rapide des œuvres de l'esprit, la CISAC a aujourd'hui étendu le champ de ses activités pour relever les nouveaux défis de l'âge numérique. Qu'il s'agisse de conserver les archives historiques de la propriété intellectuelle ou de rassembler les données les plus récentes sur la gestion collective, de gérer les normes internationales ou de créer un réseau reliant ses sociétés membres entre elles, la CISAC est un prestataire de services pour ses membres.

Fondée en 1926, la CISAC est une organisation non gouvernementale à but non lucratif dont le siège est situé à Paris et qui dispose de bureaux régionaux à Budapest, Buenos Aires et Singapour.

[www.cisac.com](http://www.cisac.com)



Le Sommet mondial de la CISAC à Washington en juillet 2009.  
En haut : David Touve de l'Université de Vanderbilt (USA) et Will Page de la PRS (UK)  
En bas : David Touve et Jeanine Lorente, directrice générale adjointe de la SACD

Photos : Max Taylor - Photographie CISAC

# Les missions économiques, sociales et culturelles de la SACD

Percevoir et répartir efficacement le revenu des auteurs  
et s'engager activement en faveur de la solidarité  
et de la création

**4**

## LA MISSION ÉCONOMIQUE : PERCEPTIONS ET RÉPARTITIONS EN 2009

### LE RÉPERTOIRE ET SON UTILISATION

Si comme les années antérieures, l'exploitation du répertoire de la SACD en 2009 s'est globalement à nouveau accrue, la dichotomie d'évolution entre le secteur audiovisuel et celui du spectacle vivant, constatée l'an dernier au niveau des divers indicateurs de cette activité, s'est maintenue en 2009.

En effet, les **déclarations d'œuvres nouvelles** au répertoire de la Société (cf. encadré), ont enregistré globalement en 2009 une hausse de 15,5 % par rapport à 2008, mais avec une forte disparité entre le spectacle vivant (où au contraire les œuvres déclarées en 2009 sont moins nombreuses que l'année précédente) et l'audiovisuel (où elles progressent de 21 %).

S'agissant des **chiffres de l'utilisation du répertoire** (cf. encadré), on note à nouveau un léger recul dans le domaine du spectacle vivant, où le nombre de séances dont les droits ont été perçus en 2009 recule de 2 % (après avoir déjà baissé de près de 5 % en 2008). À l'audiovisuel, les chiffres concernant les diffusions 2008 -dont les droits ont été répartis pour l'essentiel en 2009- ne sont pas disponibles pour des raisons techniques temporaires liées au changement de base informatique en cours d'année. Les éléments communiqués ci-dessous pour ce répertoire concernent donc à titre de rappel l'année 2007, qui témoignait d'une forte progression du nombre d'œuvres diffusées mais d'une évolution beaucoup plus modérée des heures de programme.

### LES CHIFFRES CLÉS DE L'UTILISATION DU RÉPERTOIRE

#### Spectacle vivant

- ✓ Près de **47 000 représentations à Paris**
- ✓ Près de **111 000 représentations en Province**

Nombre de séances à Paris	
Amateurs	447
Professionnels	
• Théâtres privés	19 240
• Théâtres subventionnés État	5 434
• Compagnies Indépendantes	19 549
• Théâtres subventionnés Ville de Paris	2 939
<b>TOTAL</b>	<b>47 609</b>
Nombre de séances en Province et Ile de France	
Amateurs	19 465
Professionnels	
• Tourneurs privés	1 928
• Théâtres subventionnés État	13 532
• Subventionnés non syndiqués	1 021
• Compagnies Indépendantes et divers	74 866
<b>TOTAL</b>	<b>110 812</b>

#### Audiovisuel

- ✓ **111 238 œuvres** diffusées

Nombre d'œuvres diffusées		
Œuvres TV	82 620	74,27 %
Films cinéma	18 825	16,92 %
Courts métrages	2 163	1,94 %
Radio	7 630	6,86 %
<b>TOTAL</b>	<b>111 238</b>	

## en savoir plus

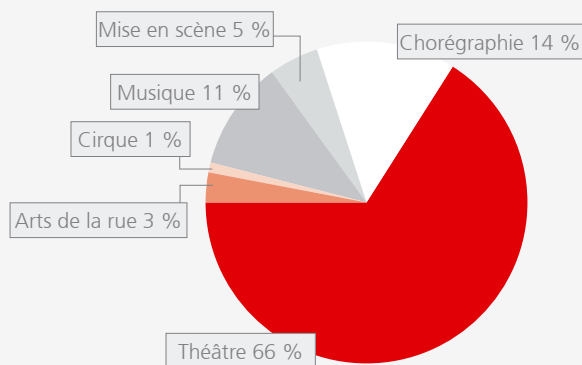
### Les œuvres nouvelles

**21 814 œuvres nouvelles** ont été déclarées en 2009, dont :

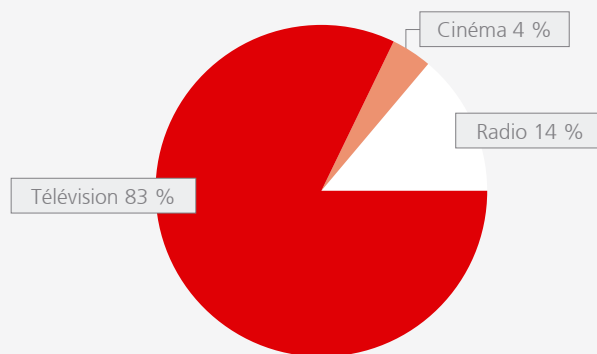
- ✓ 4 862 au titre du **spectacle vivant** (22 % du total et -0,3 % par rapport à 2008)
- ✓ 16 952 au titre de l'**audiovisuel** (78 % du total et +21 % par rapport à 2008)

### Déclarations d'œuvres du spectacle vivant : 22 %(\*)

(\*) dont : œuvres originales 73 % - œuvres adaptées 21 % et œuvres adaptées du domaine public 6 %



### Déclarations d'œuvres audiovisuelles : 78 %



- ✓ **181 550 heures de programme**

- **Télévision** : .... 96,21 %, avec 174 676 heures de programme.
- **Radio** : ..... 3,79 %, avec 6 874 heures de programme.

Les **diffuseurs français** représentent dans ce total 63 % des œuvres et 80 % du minutage.

**NB** : Ces chiffres incluent les œuvres dont l'exercice des droits a été confié à la SACD par des sociétés étrangères.

## ■ LES PERCEPTIONS EN 2009

Les perceptions de la SACD en 2009 se sont élevées à **176 318 321 €**, en régression de **- 1,81 % par rapport à 2008**. Ce recul, qui intervient après une année 2008 déjà marquée par la stagnation des perceptions (- 0,40 %), s'explique en grande partie par l'impact de la crise économique sur le secteur culturel.

Les perceptions audiovisuelles, qui avaient déjà baissé de 1,24 % en 2008, sont à nouveau en diminution de 1,34 %. Quant aux perceptions spectacle vivant, elles régressent elles aussi mais dans une proportion plus élevée (- 2,78 %). L'écrit demeure toujours très marginal (0,1 % des droits collectés par la SACD).

Le poids respectif des répertoires de la société varie donc peu cette année :

<b>Spectacle vivant</b>	56 414 356 €	soit <b>32,0 %</b>
<b>Audiovisuel</b>	119 740 348 €	soit <b>67,9 %</b>
<b>Écrit</b>	163 617 €	soit <b>0,1 %</b>

À l'audiovisuel, la baisse modérée (- 1,34 %) recouvre des évolutions disparates.

✓ **Le recul est plus marqué en France (- 3,36 %)**, où la nouvelle progression de la copie privée (+ 6 %) ne compense ni la baisse des droits issus des contrats généraux (recul des chaînes privées et même publiques -sauf France 3-, stagnation de Canal+, mais montée en puissance de la TNT et des opérateurs ADSL) et des contrats « nouveau protocole » pour les vidéogrammes et VOD (retards de paiement des éditeurs de DVD), ni la stagnation des perceptions issues des contrats individuels.

✓ **À l'étranger par contre, les droits progressent de façon globale importante (+ 11,3 %)**, et la forte hausse en Belgique (renégociation des contrats RTBF, AB, VRT) compense la stagnation au Canada et le recul de l'étranger proprement dit (pays non francophones + Suisse).

Au spectacle vivant, le recul global de - 2,78 % recouvre de fortes disparités :

✓ **très forte régression des exploitations parisiennes (-12,79 %)**, qui ramène les perceptions à leur niveau de 2005, et reflète la baisse -liée à la crise- de la fréquentation et des recettes dans la plupart des salles, avec toutefois des impacts variés selon les lieux (très forte chute dans les « grandes » salles ainsi que dans les cafés-théâtres, net recul aussi dans les théâtres subventionnés par la Ville et auprès des amateurs, baisse plus limitée des perceptions en provenance des théâtres nationaux et subventionnés par l'État - situation largement liée à l'Opéra de Paris- et surtout des perceptions dans les théâtres privés, secteur qui demeure le plus gros contributeur parisien) ;

✓ **hausse de +3,5 % des perceptions en « province »** (= France hors Paris), qui efface le recul de 2008, mais répercute des évolutions contrastées selon les diffuseurs (bond très important dans le secteur des théâtres nationaux ou municipaux subventionnés par l'État « non syndiqués », progression très marquée dans le secteur subventionné « syndiqué » -SYNDEAC et SNSP-, et moindre chez les amateurs, mais recul des tournées privées ainsi que des compagnies et festivals indépendants) ;

✓ **évolution contrastée des perceptions en provenance de l'étranger** avec une progression modeste (+1,93 %) de celles issues des **pays francophones** à « intervention directe » (Belgique, Canada, Luxembourg) mais un net recul (-4,56 %) de **l'étranger proprement dit** (où se compensent une nette baisse en Italie, en Allemagne et dans les pays de langue allemande, un recul plus modéré en Europe de l'Est, en Scandinavie et dans les pays de langue anglaise, et des progressions dans tous les autres pays, notamment en Espagne, au Maroc et au Japon).

**Pour l'« écrit »**, les perceptions enregistrées en 2009 sont en baisse (-6,5 %), évolution uniquement liée aux sommes perçues en Belgique via Reprobél, puisque, de nouveau, nous n'avons rien encaissé en France.

## ■ LES PERCEPTIONS 2009 ET LEUR VENTILATION

CHIFFRES EN MILLIERS D'€

### • Audiovisuel

		Variation 2009/2008
Copie privée	11 084	+ 6,34 %
Contrats généraux	85 926	- 3,50 %
Contrats particuliers	2 903	+ 0,52 %
Contrats nouveaux protocoles	1 191	- 47,40 %
<b>France</b>	<b>101 104</b>	<b>- 3,36 %</b>
Pays à intervention directe	12 293	+ 38,07 %
Étranger	6 344	- 19,11 %
<b>TOTAL</b>	<b>119 740</b>	<b>- 1,34 %</b>

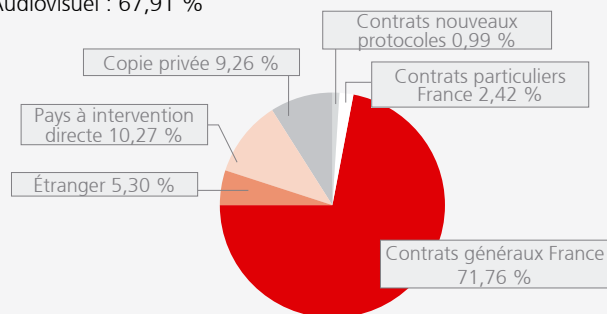
### • Spectacle vivant

		Variation 2009/2008
Paris	17 424	- 12,79 %
Province DOM TOM	31 967	+ 3,50 %
<b>France</b>	<b>49 391</b>	<b>- 2,90 %</b>
Pays à intervention directe	2 871	+ 1,93 %
Étranger	4 143	- 4,56 %
Édition graphique	9	+ 40,86 %
<b>TOTAL</b>	<b>56 414</b>	<b>- 2,78 %</b>

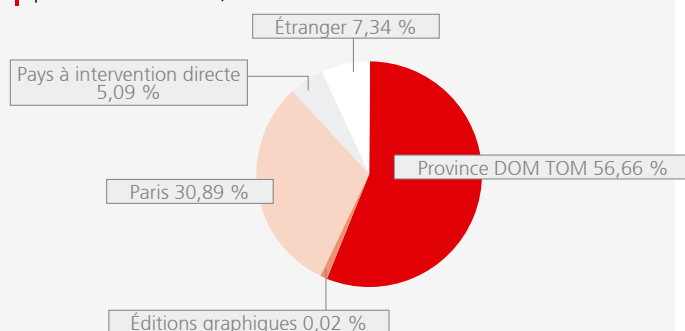
### • Écrit

		Variation 2009/2008
Droits Reprographie - Belgique	164	- 6,49 %
Droits Reprographie - France	0	ns
<b>TOTAL</b>	<b>164</b>	<b>- 6,49 %</b>

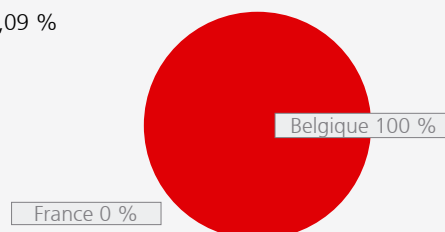
Audiovisuel : 67,91 %



Spectacle vivant : 32,00 %



Écrit : 0,09 %



## ■ LES RÉPARTITIONS DE DROITS ET LES REVENUS DES AUTEURS

### ■ Augmentation des répartitions en 2009

Le montant des droits répartis en 2009 est en progression de 1,59 % par rapport à l'an passé, qui avait été marqué par un ralentissement du niveau des répartitions individuelles. Ce chiffre intègre également le remboursement de retenue statutaire intervenu en avril 2009 pour 1,9 M€, soit 0,7 M€ de plus qu'en 2008.

Au **spectacle vivant**, l'évolution des répartitions (+ 4,73 %) inverse celle des perceptions (- 2,78 %), en raison de la forte accélération des montants répartis issus des droits France, et notamment « Province » (déblocage de droits en suspens).

À **l'audiovisuel**, le niveau des répartitions est globalement stable (+ 0,04 %) par rapport à 2008. Compte tenu des délais de traitement assez longs, ce chiffre reflète plus -de façon compensée- l'évolution contrastée des perceptions sur l'exercice précédent (hausse des contrats généraux, baisse des contrats individuels et nouveaux protocoles)

S'agissant de **l'écrit**, les sommes réparties en 2009 résultent des seuls droits de reprographes encaissés dans l'année en Belgique et leur évolution suit donc celle des perceptions.

### ■ Les revenus des auteurs

Les revenus des auteurs, pris en compte individuellement, demeurent quant à eux toujours très dispersés, mais, si le volume des droits répartis augmente, la masse globale des comptes bénéficiaires d'au moins une répartition dans l'année (tant pour les auteurs vivants que pour l'ensemble des ayants droit) recule légèrement en 2009 (- 2,2 % environ) à la différence des deux dernières années.

### Répartition des revenus par grade social

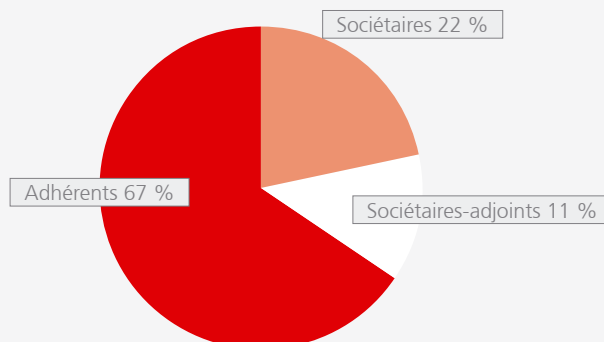
**17 478 auteurs vivants**, membres de la SACD ont bénéficié d'au moins une répartition en 2009 : parmi eux 11 735 adhérents, 1 916 sociétaires adjoints et 3 827 sociétaires. Ce chiffre est en **légère baisse** (- 2,20 %) par rapport à 2008.

Tranche de revenus de :	Adhérents	Sociétaires-adjoints	Sociétaires	Tous auteurs confondus	Pourcentage	Pourcentage cumulé
200 000 € et plus	1	1	40	42	0,2 %	100,0 %
100 000 à 200 000 €	2	8	115	125	0,7 %	99,8 %
75 000 à 100 000 €	5	8	102	115	0,7 %	99,0 %
50 000 à 75 000 €	17	20	181	218	1,2 %	98,4 %
40 000 à 50 000 €	11	8	133	152	0,9 %	97,1 %
30 000 à 40 000 €	30	19	174	223	1,3 %	96,3 %
20 000 à 30 000 €	58	46	276	380	2,2 %	95,0 %
15 000 à 20 000 €	66	49	203	318	1,8 %	92,8 %
10 000 à 15 000 €	145	54	272	471	2,7 %	91,0 %
5 000 à 10 000 €	363	165	503	1 031	5,9 %	88,3 %
3 000 à 5 000 €	467	165	368	1 000	5,7 %	82,4 %
1 000 à 3 000 €	1 735	421	568	2 724	15,6 %	76,7 %
0 à 1 000 €	8 835	952	892	10 679	61,1 %	61,1 %
<b>TOTAL</b>	<b>11 735</b>	<b>1 916</b>	<b>3 827</b>	<b>17 478</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

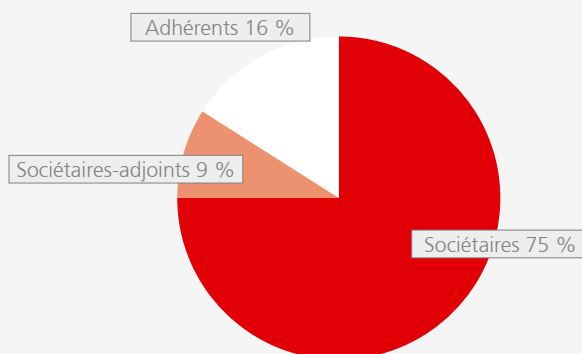
Assez stable par rapport à 2008 -si ce n'est une baisse des sociétaires adjoints à moins de 11 % contre 12,6 % l'an passé-, la distribution des revenus demeure toujours fortement inégalitaire, notamment en fonction des grades sociaux. Si l'on note -tous grades confondus- une légère progression des auteurs se situant au sein des tranches de rémunération les plus élevées (> à 40K€), celle-ci concerne surtout les sociétaires. Elle s'accompagne de surcroît d'une baisse du nombre d'auteurs présents dans les tranches de rémunération médianes (5 à 40 k€), et d'une stabilité sur les plus basses (moins de 5 k€), où -en nombre- les auteurs sont hélas toujours largement majoritaires (82,4 %).

## ■ RÉPARTITION DES REVENUS PAR GRADE SOCIAL

Nombre d'auteurs



Droits bruts versés





## Répartition des revenus par répertoires

**20 899 ayants droit** (auteurs vivants et successions, mais hors sociétés) ont vu leurs comptes en 2009 crédités de droits (soit 2,28 % de moins que l'an passé).

Tranche de revenus de :	Spectacle Vivant	Audiovisuel	Spectacle Vivant et Audiovisuel	Tous comptes confondus	Pourcentage	Pourcentage cumulé
200 000 € et plus	0	25	30	55	0,3 %	100,0 %
100 000 à 200 000 €	0	104	49	153	0,7 %	99,7 %
75 000 à 100 000 €	1	92	43	136	0,7 %	99,0 %
50 000 à 75 000 €	1	195	72	268	1,3 %	98,4 %
40 000 à 50 000 €	2	127	60	189	0,9 %	97,1 %
30 000 à 40 000 €	1	216	70	287	1,4 %	96,2 %
20 000 à 30 000 €	6	348	120	474	2,3 %	94,8 %
15 000 à 20 000 €	7	270	137	414	2,0 %	92,5 %
10 000 à 15 000 €	15	370	231	616	2,9 %	90,5 %
5 000 à 10 000 €	25	748	543	1 316	6,3 %	87,6 %
3 000 à 5 000 €	60	627	522	1 209	5,8 %	81,3 %
1 000 à 3 000 €	274	1 306	1 581	3 161	15,1 %	75,5 %
0 à 1 000 €	2 375	6 372	3 874	12 621	60,4 %	60,4 %
<b>TOTAL</b>	<b>2 767</b>	<b>10 800</b>	<b>7 332</b>	<b>20 899</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>

Comme c'était déjà le cas en 2008, le nombre des ayants droit exclusivement « spectacle vivant » est à nouveau en forte baisse (- 23,5 %) par rapport à l'an dernier et ces derniers se concentrent toujours sur les tranches de revenu les plus basses (98,8 % touchent moins de 10 000 €). Cette concentration est moins forte pour les ayants droit exclusivement audiovisuels, qui sont plus nombreux (2,05 %) à figurer dans les tranches élevées. Les ayants droit « multi répertoires », dont le nombre est en hausse (+ 1,88 %) par rapport à l'an dernier, et dont les revenus étaient traditionnellement les moins irrégulièrement répartis, se concentrent cependant toujours sur les tranches de rémunérations les plus basses : moins de 10 000 € (88,9 % comme en 2008), entre 10 000 et 50 000 € (8,4 % contre 8,1 % en 2008), plus de 50 000 € (2,6 % contre 3 % en 2008), ce qui est sans doute lié au transfert partiel dans cette catégorie d'auteurs préalablement purement « spectacle vivant ».

## LA MISSION SOCIALE

### ■ L'IMPLICATION AU SERVICE DES AUTEURS

#### ■ Participation aux organismes sociaux des auteurs

La SACD participe activement aux organismes concernant les auteurs au titre de leur couverture sociale : assurances maladie et vieillesse au sein de l'AGESSA (Association pour la gestion de la Sécurité Sociale des Auteurs) et retraite complémentaire obligatoire au sein du RACD/IRCEC (Régime de retraite des Auteurs et Compositeurs Dramatiques).

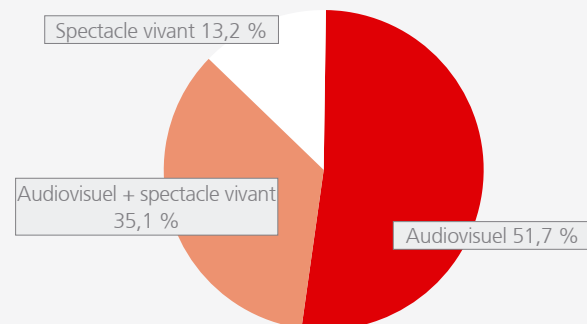
Des représentants des auteurs, élus au sein des conseils d'administration de ces deux organismes, y portent les préoccupations des actifs et des retraités et font progresser la défense des intérêts individuels et collectifs des diverses professions concernées (pour l'AGESSA : participation aux commissions de professionnalité, amélioration du traitement technique et administratif des dossiers de remboursement, simplification de la communication avec les affiliés, etc./ pour le RACD-IRCEC : évolutions régulières de la valeur du point, du coefficient de référence et des plafonds de cotisations, gestion des placements financiers, etc.).

L'administration de la Société est également présente par l'intermédiaire de Véronique Perlès, Directrice des relations auteurs-utilisateurs, et de Jean-Louis Blaisot, Directeur administratif et financier, qui participent aux réunions de ces instances.

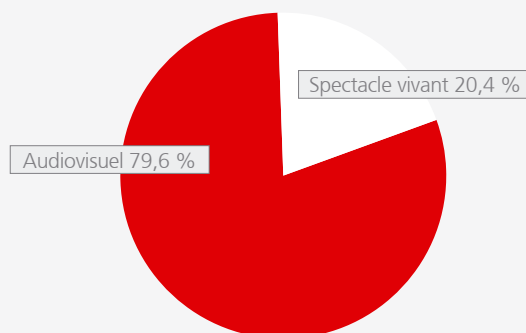
La campagne de communication menée en 2008 auprès des auteurs sur l'intérêt de l'affiliation à l'AGESSA s'est poursuivie sur 2009. Elle a abouti à une nouvelle augmentation du nombre d'auteurs « affiliés » surtout sensible du côté audiovisuel (+14 %) et un peu moins du côté spectacle vivant (+1 %).

## ■ RÉPARTITION DES REVENUS PAR RÉPERTOIRES

### Nombre d'auteurs



### Droits nets versés



Conseil d'administration de l'AGESSA

## ■ Information sociale et professionnelle

En 2009, le Pôle auteurs-utilisateurs a maintenu sa politique d'information sociale et professionnelle structurée, à destination notamment des jeunes auteurs, grâce à la poursuite des rencontres d'information en partenariat avec le CNC / Centre national du Cinéma, le CEEA / Conservatoire européen des écritures audiovisuelles, la FEMIS, ou encore l'ENSATT à Lyon et SUPINFOCOM à Valenciennes (pour l'audiovisuel) ainsi que le CNT / Centre National du Théâtre, la Maison des pratiques amateurs, La Poudrière à Valence ou encore l'ERAC / Ecole régionale des acteurs de Cannes (pour le spectacle vivant).

## ■ LES ACTIONS PERMANENTES

Fondée dès son origine sur une solidarité active entre ses membres, la SACD met en œuvre de façon permanente -sur ses ressources propres- des aides destinées à répondre non seulement à la baisse de revenus au moment de la retraite, mais aussi aux situations difficiles que rencontrent certains auteurs, même en activité, en les aidant -ainsi que leurs proches- dans leur vie quotidienne.

## ■ Les allocations complémentaires à la retraite

Part financièrement prépondérante de son action sociale permanente, la SACD attribue à ses membres sous certaines conditions :

- ✓ le versement d'une allocation aux membres de la Société en « préretraite » (entre 60 et 65 ans),
- ✓ le versement d'un complément aux prestations du RACD après 65 ans, qui bénéficie partiellement au conjoint survivant, en cas de décès.

Le fonctionnement de ces libéralités s'inscrit depuis 2006, dans le cadre d'un « cantonnement » des ressources qui leur sont allouées par décision du Conseil d'administration (c'est-à-dire d'une limitation des charges au produit annuel des dites ressources). Ces ressources proviennent des perceptions effectuées dans le secteur du spectacle vivant au titre de la CCSA (contribution à caractère social et administratif), de la contribution de solidarité appliquée sur les droits versés aux successions, et d'une quote-part des redevances perçues contractuellement par la SACD sur l'exploitation des œuvres du domaine public.

Des versements trimestriels sont alloués aux bénéficiaires -à titre provisionnel- et une fois connues les ressources effectivement disponibles pour l'année concernée, le versement du solde intervient, en complément du premier versement trimestriel provisionnel de l'année suivante (en mars).

Après une première baisse en 2008, d'environ 2 % par rapport à 2007, le volume global des allocations versées a connu en 2009 une nouvelle diminution de 1 %, laquelle est due au recul d'une des ressources cantonnées à savoir la CCSA, perçue au spectacle vivant et dont l'évolution en baisse suit celle des perceptions de ce secteur.

Cette situation a conduit à constater -dans le cumul des acomptes trimestriels 2009- un léger « trop versé », qui a été repris à l'occasion du 1<sup>er</sup> versement trimestriel de 2010.

Par ailleurs, l'anticipation pour 2010 d'une stagnation persistante des ressources cantonnées et au contraire l'accroissement du nombre de bénéficiaires des allocations -dont l'évolution suit la courbe démographique des générations du « baby-boom » qui atteignent aujourd'hui l'âge de la retraite- ont contraint le Conseil d'administration à envisager pour 2010 une réduction sensible des versements provisionnels et à réfléchir à d'éventuelles modifications des paramètres d'attribution de ces libéralités.

Un groupe de travail associant des administrateurs et des représentants des services de la Société va travailler en 2010 sur ce sujet, qui constitue la plus importante -en volume- des prestations sociales de la SACD.



Rencontre CNC-SACD

Photo : Julien Altstad

## en savoir plus

### Les chiffres clés de l'action sociale en 2009

Budget global : 3,077 M€

✓ Allocations complémentaires à la retraite : 2,918 M€

Nombre de bénéficiaires : 1 254 personnes

Montant moyen annuel de l'allocation versée : 2 443 €

#### Ventilation des bénéficiaires par tranches

Montant annuel de :	
50 000 € et plus	0
40 000 à 50 000 €	0
30 000 à 40 000 €	0
20 000 à 30 000 €	5
15 000 à 20 000 €	15
10 000 à 15 000 €	27
5 000 à 10 000 €	104
3 000 à 5 000 €	138
1 000 à 3 000 €	472
0 à 1 000 €	493

✓ Aides de solidarité : 0,152 M€

Nombre de dons : 73  
Montant moyen : 1 580 €

Nombre de filleuls : 14  
Montant des bourses allouées : de 420 à 1 051 €

✓ Nombre de personnes reçues en 2009 par le service social : 245

## ■ Soutien social et solidarité

Conseillée et assistée par une assistante sociale, la Commission d'action sociale, constituée de trois auteurs membres du Conseil d'administration, attribue des aides sous formes de dons s'imputant sur ses fonds de solidarité.

Dans le même esprit, la Fondation Paul Milliet (cf. encadré), qui dispose de ses propres ressources, octroie aux auteurs des aides supplémentaires, pour faire face à des difficultés liées à l'âge ou la maladie.

Parallèlement, la SACD soutient financièrement des « filleuls », enfants ou adolescents orphelins d'auteurs membres, pour leur permettre notamment de poursuivre leurs études.

Mais ces actions individuelles ne se limitent pas à une assistance financière. Elles comportent également l'orientation vers des aides légales, l'assistance dans les démarches administratives, l'appui pour l'accès à des établissements de soins adaptés, sans négliger l'accompagnement psychologique souvent indispensable dans les situations de fragilité économique ou morale.

## LA MISSION CULTURELLE

La SACD est très attachée à sa mission culturelle, dans laquelle s'exprime son souci d'entretenir la vitalité de la création dramatique d'expression francophone sous toutes ses formes, d'aider à l'émergence d'auteurs et compositeurs dramatiques nouveaux, et de favoriser la diffusion et la présentation de leurs œuvres auprès du public.

Au titre de cette mission, la SACD met en œuvre (directement, ou par le biais de l'association Beaumarchais-SACD) son « **action culturelle** » à proprement parler, qu'elle finance dans le cadre des obligations légales découlant de l'article L321-9 du Code de la Propriété Intellectuelle, et qu'elle complète par des ressources propres affectées volontairement.

Elle intègre également à sa mission culturelle la **promotion de son répertoire**, et distingue par **divers prix** des auteurs et des artistes dont elle tient à honorer le talent et mettre en valeur le travail.

## ■ L'ACTION CULTURELLE

Le budget global de l'action culturelle 2009 de la SACD est de **4 516 302 €** (cf. chapitre 5).

### ■ Les ressources de ce budget se décomposent de la manière suivante :

<b>Affectations légales</b>	<b>3 992 256 €</b>
(1) Copie privée audiovisuelle [art L 321- 9 du CPI]	2 193 752 €
(2) Copie privée sonore [art L 321- 9 du CPI]	385 699 €
(3) Droits irrépartissables [art L 321-9 du CPI]	911 444 €
(4) Produits financiers	87 880 €
(5) Reliquats années précédentes	413 481 €
<b>Affectations volontaires</b>	<b>524 046 €</b>
(6) Copie privée sonore [part répartissable]	502 086 €
(7) Contribution SDRM à l'Action Culturelle	7 460 €
(8) Produits divers	14 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 516 302 €</b>

Depuis 2007, la présentation des ressources affectées par la SACD à son action culturelle distingue celles qui relèvent de l'application de nos obligations légales et celles qui relèvent de choix volontaires de la Société.

Les **affectations légales** correspondent aux ressources définies « stricto sensu » à l'article L 321-9 du Code de la Propriété Intellectuelle (postes 1, 2 et 3 ci-dessus), auxquelles -avec l'assentiment de la CPC des SPRD - nous ajoutons désormais :

## en savoir plus

### La Fondation Paul Milliet

Créée en 1926 à la suite du legs consenti à la SACD par le librettiste Paul Milliet (1848-1924), pour constituer une fondation destinée à venir en aide aux auteurs âgés et malades, la Fondation Paul Milliet a pendant près de 50 ans géré une maison de séjour et de retraite ouverte aux auteurs, située au Rondon, près d'Olivet (Loiret).

Depuis plus d'une vingtaine d'années, elle intervient uniquement sous forme d'aides ou de prises en charge de frais, au bénéfice d'auteurs atteints par des problèmes liés à l'âge ou à la maladie, notamment pour leurs séjours dans deux institutions où elle a des accès privilégiés.

Ses ressources sont constituées par les droits d'auteur dont elle est légataire (ceux de Paul Milliet mais aussi d'autres auteurs et notamment du scénariste Henri Jeanson), et par les revenus des capitaux qui constituent sa dotation.

En 2009, elle a accordé 29 aides pour un montant total de 51 241 € et un montant moyen de 1 767 €.



Bis à Nantes. Débat : *Le plateau aux créateurs ? de l'artiste associé à l'auteur directeur : quel atout pour les structures?* Pascal Paradou, Nathalie Fillion, Daniel Besnehard, Jean Marie Besset, Louise Dautreigne, Jean Paul Allègre



FIPA. Débat *VàD, TV de rattrapage, nouveaux services... Et la création dans tout ça ?* Vincent Solignac, Laurent Heynemann, Emmanuel Gabla, Pascal Rogard, Sophie Deschamps, Philippe Delœuvre, Bernard Tani, Alain Le Diberder

- ✓ une quote-part de produits financiers, correspondant à la rémunération sur l'année -au niveau de rendement moyen de la trésorerie courante de la Société- des capitaux constitutifs des ressources « légales » ci-dessus (poste 4) ;
- ✓ et la reprise des reliquats des années antérieures, c'est-à-dire des sommes non utilisées et mises en réserve précédemment (poste 5).

S'agissant des **affectations volontaires**, les ressources affectées librement par la SACD au financement de son action culturelle sont les suivantes :

- ✓ une quote-part de la partie répartissable (75 %) des droits de copie privée sonore perçus au cours de l'année N-1 (2008 en l'occurrence) au bénéfice des compositeurs de musique (poste 6),
- ✓ la contribution à l'action culturelle allouée à la SACD par la SDRM (Société de perception du droit de reproduction mécanique) au sein de laquelle la SACD est associée aux côtés de la SACEM et de la SCAM. Cette contribution versée en 2008, a été affectée en ressource en 2009 (poste 7);
- ✓ et enfin les « produits divers » constitués par les recettes de billetterie que la SACD a encaissées lors de l'exploitation des spectacles qu'elle produit au festival d'Avignon. (poste 8).

## ■ L'affectation des montants disponibles pour 2008

Orientant son action culturelle de façon prioritaire sur toutes les actions susceptibles de favoriser la création et la diffusion d'œuvres dramatiques contemporaines d'expression francophone, dans la diversité des écritures textuelles, musicales, chorégraphiques, scénographiques, audiovisuelles, et « interactives », la SACD a -comme les années antérieures- consacré les sommes disponibles au titre de son budget d'action culturelle :

- ✓ **au financement total de ses « charges directes » d'action culturelle** à concurrence du montant global de 3 899 600 €, ces charges concernant des actions générales et des actions imputables directement à chacune de ses diverses disciplines,
- ✓ **au financement partiel des frais de gestion de son action culturelle** (à concurrence du solde de 616 700 €- constitué par la différence entre le budget disponible de 4 516 300 € et le montant total des aides directes, soit 3 899 600 €-)

Sur les **3 899 600 € d'aides directes**, un montant de **2 190 322 €** a été réservé à des actions non imputées à une discipline particulière dont la décomposition est la suivante :

Prix SACD	23 000 €
Action décentralisée province	58 900 €
Actions internationales	49 356 €
Subvention Beaumarchais-SACD	929 016 €
ARP	144 679 €
Action culturelle Belgique	160 000 €
Action culturelle Canada	19 619 €
Fonds SACD	225 000 €
Fonds de réactivité	72 000 €
Action culturelle « Transrépertoires »	112 000 €
Action Culturelle Formation des Auteurs	59 000 €
Reliquats année en cours	337 752 €

Il convient de préciser que figurent sous les rubriques :

- « **Prix SACD** », les prix attribués chaque année par la Société pour récompenser et encourager le talent de divers auteurs relevant de ses disciplines,
- « **Action décentralisée province** », le budget mis à disposition des représentants régionaux de la Société en métropole et dans les DOM-TOM, pour des actions culturelles locales,
- « **Actions internationales** », les soutiens consentis par la SACD pour la circulation et la promotion à l'étranger des œuvres d'expression française et pour la diversité culturelle,
- « **Subvention Beaumarchais** », le soutien accordé par la SACD comme les années antérieures à cette association qu'elle a elle-même créée en 1988, dans le but d'aider financièrement les auteurs dans leur travail d'écriture et de conception et participer à la réalisation de leurs projets, et dont la Société assure la majeure partie du financement,
- « **ARP** » (Association des Réalisateur Producteurs), la part de copie privée audiovisuelle contractuellement collectée par la SACD pour le compte des auteurs producteurs membres de cette société, et leur revenant en conséquence,
- « **Action Culturelle Belgique** », et « **Action Culturelle Canada** », les budgets



La Commission du Fonds Humour/ One man show. De gauche à droite : Jacques Fansten, Dominique Plaideau, Joëlle Goron, Gérard Sibelle, Alex Lutz, Philippe Cavérvivière, Jean-Pierre Bigard



La Commission du Fonds SACD. De gauche à droite : Jacques Fansten, Hélène lcart, Gérard Marcou, Karin Serres, Anne Bourgeois, Pascal Héritier, Bertrand Thamin, Delphine Rich.



Les rencontres de l'ARP à Dijon avec François Rebsamen, maire de Dijon, Claude Lelouch et Radu Mihaileanu

consentis à la délégation générale de la SACD en Belgique, et à la SACD Limitée au Canada, budgets dont l'utilisation fait l'objet -dans le cadre des délégations qui leur sont statutairement dévolues- de décisions autonomes des Comités belge et canadien de la Société,

- « **Fonds SACD** », le budget destiné à alimenter le fonds d'aide à la production créé par la SACD en 2005, pour soutenir chaque année entre 15 et 20 projets issus du théâtre privé et du théâtre public (créations ou reprises d'œuvres contemporaines d'expression française, spectacles d'humour, etc...),
- « **Fonds de réactivité** », un budget de réserves destiné à abriter des aides sollicitées en cours d'année -indifféremment pour tous les répertoires- et présentant un intérêt stratégique important justifiant une « réactivité » rapide,
- « **Action culturelle « Transrépertoires »**, un budget destiné à soutenir des projets associant plusieurs répertoires de la Société,
- « **Action culturelle Formation** », le budget destiné au financement des actions concrètes de formation professionnelle continue pour les auteurs, notamment dans le cadre du projet en cours de mise en œuvre sur la région Ile de France,
- « **Reliquats année en cours** », la dotation de la provision des sommes non utilisées au 31/12/2009.

Le reste, soit un montant de **1 709 278 €** revient à des actions impu-

tables aux différentes disciplines de la SACD, et se répartit comme suit :

Théâtre	319 617 €
Danse	74 000 €
Musique	320 743 €
Radio	36 609 €
Télévision	495 738 €
Cinéma	150 500 €
Création interactive	31 300 €
Animation	102 650 €
Arts du cirque	89 000 €
Arts de la rue	89 121 €

Pour satisfaire aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle, la présentation de ces charges dans les comptes (*cf. chapitre 5 – Compte de gestion et Détail sur les activités sociales et culturelles*) les répartit entre les aides la création, à la diffusion et à la formation, et ventile l'imputation entre les ressources légales et volontaires de l'ensemble des montants ci-dessus, concernant les charges directes d'action culturelle en 2009, étant précisé qu'en l'état des procédures d'attributions des aides d'action culturelle appliquées au budget 2009 (*cf. encadré*), il s'agit de **constatations « a posteriori »** et non d'une affectation préalable par grande masse du budget d'action culturelle.

## ■ LES RÈGLES D'ATTRIBUTION DES AIDES D'ACTION CULTURELLE

La procédure d'attribution des aides d'action culturelle en vigueur à la SACD depuis 1999, a été modifiée par décision du Conseil d'administration en date du 20 novembre 2008, pour une première application au budget d'action culturelle 2009. Dans ce cadre, une nouvelle répartition du budget d'action culturelle a été décidée, pour rendre la ventilation des sommes plus transparente dans un souci d'équité et d'un esprit mutualiste. Le budget d'action culturelle se décompose désormais en 3 rubriques :

**1° Les actions culturelles d'intérêt général**, arrêtées le plus en amont possible des discussions et répondant à la stratégie de la Société à long terme. Elles sont votées par l'ensemble du Conseil au mois de décembre (et le plafond des sommes dévolues aux actions culturelles d'intérêt général a été fixé à 45 % du budget disponible) ;

**2° Les actions culturelles par discipline**, arrêtées et gérées de manière autonome par chaque répertoire, au prorata des montants répartis par discipline et votées lors de commissions en février et en juin pour le spectacle vivant et en février et en septembre pour l'audiovisuel (et le plancher des sommes dévolues aux actions culturelles par discipline a été fixé à 30 % du budget disponible) ;

**3° Les actions culturelles mutualisées**, ajustables annuellement par le Conseil (qui dispose d'une souplesse nécessaire pour pouvoir répondre aux priorités et enjeux de l'année à venir) et votées en décembre (les sommes dévolues aux actions culturelles de mutualisation en 2009 représentent 25 % du budget disponible, la rubrique 3 s'ajustant en fonction des rubriques 1 et 2) Il s'agit de seuils théoriques que le Conseil peut demander de modifier : ces pourcentages sont revus chaque année par l'ensemble du Conseil. Désormais, deux votes, précédant la détermination des actions, ont lieu : le premier portant sur l'adoption - ou non - du nouveau cadre général de la présentation du budget, le second étant destiné à déterminer les pourcentages plafond / plancher pour les rubriques 1° et 2°.

Sur un plan pratique, le service de l'action culturelle de la SACD effectue, parmi les demandes qu'il reçoit tout au long de l'année (5 à 10 par semaine), une première sélection en ne conservant que celles répondant aux critères de soutien définis par la Société.

À ce titre, les critères privilégiés par la SACD pour le choix de ses actions culturelles visent à ce que les projets présentés :

- correspondent aux obligations légales concernant l'utilisation des ressources de la copie privée ;
- respectent le droit d'auteur ;
- relèvent d'un répertoire de la SACD ;
- présentent un caractère « collectif » concernant plusieurs auteurs ;
- valorisent les auteurs contemporains vivants d'expression francophone ;
- soulignent la diversité des écritures ;
- favorisent les rapprochements avec les auteurs dont les œuvres sont présentées dans les festivals, dont les textes sont édités ou entre ceux qui reçoivent une formation ;
- présentent un budget rigoureux.

Le service de l'action culturelle reçoit donc chacun des nouveaux demandeurs rentrant dans le cadre de ces critères, dont les dossiers lui paraissent intéressants, et il rencontre bien évidemment aussi les organismes bénéficiant de soutiens sur plusieurs années.

À l'issue de cette première approche, les auteurs membres du Conseil d'administration représentant chacune des disciplines, examinent les dossiers concernant leur discipline et retiennent ceux qu'ils désirent soutenir pour les présenter au Conseil d'administration.

Dans ce cadre, ils proposent de loger dans l'enveloppe des « actions culturelles d'intérêt général » ou dans l'enveloppe des « actions culturelles mutualisées » le financement de ceux dont l'importance stratégique pour la SACD justifie la décision collégiale du Conseil, et imputent dans l'enveloppe des « actions culturelles par discipline » affectée à leur répertoire les autres projets qu'ils souhaitent soutenir.

À l'issue des deux votes annuels « de procédure » définis plus haut (cadre général de présentation du budget d'une part et détermination des plafonds et planchers par catégories d'actions d'autre part), le Conseil d'administration de la Société procède à l'examen du budget d'action culturelle.

Dans ce cadre, pour les projets entrant dans l'enveloppe des « actions culturelles d'intérêt général » ou dans l'enveloppe des « actions culturelles mutualisées », le choix des bénéficiaires et la validation du montant des soutiens accordés font l'objet d'un débat et d'une décision expresse du Conseil dans son ensemble. S'agissant de l'enveloppe des « actions par discipline », son montant global et son affectation par discipline sont également validés par le vote du Conseil, et les projets déjà connus qui y sont logés, sont présentés à cette occasion. Les autres projets retenus ultérieurement au titre de cette « enveloppe » sont traités par les administrateurs de chaque discipline concernée, en commissions spécifiques dans le cadre de la délégation qui leur est donnée aux termes de la procédure décrite ci-dessus.

*NB : Tous les projets concernant des structures bénéficiaires dans lesquelles des administrateurs de la SACD exercent des fonctions statutaires et/ou dirigeantes font l'objet – quels que soient leur montant et leur importance stratégique – d'une décision du Conseil d'administration dans son ensemble, et d'une ratification expresse en assemblée générale, dans le cadre de l'approbation des conventions réglementées.*

## ■ Les manifestations emblématiques

Dans le cadre de ses actions par discipline, la SACD produit ou co-produit dans divers festivals liés au spectacle vivant, plusieurs spectacles présentant les œuvres de ses répertoires :

- « **Le Vif du Sujet** », espace de création et de rencontre, associant interprètes et chorégraphes, initié en Avignon, puis « diffusé » ensuite dans le cadre de Montpellier Danse et du Printemps de la Danse à Villebois-Lavalette, a été présenté en 2009 dans le cadre des Rencontres Chorégraphiques Internationales de Seine-Saint-Denis ;
- « **Sujets à vif** », action pluridisciplinaire associant des interprètes qui choisissent des auteurs de divers horizons (cirque, théâtre, musique, cinéma...), propose 8 créations originales dans le cadre du Festival d'Avignon ;
- « **Voix d'auteurs** », est un cycle de lectures par leurs auteurs de textes inédits, en coproduction avec France Culture, également dans le cadre du Festival d'Avignon ;
- et enfin, « **Auteurs d'espaces** », dont la quatrième édition a eu lieu en 2009, est une manifestation coproduite par la SACD en partenariat avec le festival « Chalon dans la rue », pour soutenir les arts de la rue.

Par ailleurs, la SACD participe activement à **de nombreux festivals audiovisuels** (le FIPA à Biarritz, le Festival de la Fiction TV de La Rochelle, le Festival de Luchon, ainsi que les festivals des scénaristes de Bourges et Aix les Bains, et aussi pour la radio les Radiophonies et le Festival Longueur d'Ondes), à des **festivals « cinéma »** (le FIF à Cannes bien sûr, mais aussi le Festival du Court Métrage de Clermont Ferrand, le Festival International d'animation d'Annecy, les festivals d'animation Forum Cartoon -cette année à Stavanger en Norvège- et Cartoon Movie -à Lyon en 2009-, Premiers plans à Angers, le French Film Festival de Richmond aux USA...) et **sur les « nouveaux marchés » audiovisuels** (Festival Films Pocket organisé par le Forum des Images, ainsi que la première édition de Mobile Vidéo Days). Elle y favorise la diffusion des œuvres, y organise des débats, colloques et rencontres entre auteurs et autres intervenants des secteurs professionnels concernés.

La Société, également présente et active en faveur de la création théâtrale, musicale, des arts du cirque et de la rue, au travers des divers fonds qu'elle gère ou auxquels elle est associée, des ateliers, concours et rencontres auxquels elle participe, a intensifié en 2009 ses actions en faveur du **répertoire très apprécié de l'humour**, en s'associant à deux festivals : « Paris fait sa comédie » et « Juste pour rire » à Nantes et en créant un Fonds spécifique « Humour - One man show ».

## ■ PROMOTION DU RÉPERTOIRE À L'ÉTRANGER.

Pour favoriser la promotion des auteurs dramatiques contemporains francophones, la SACD transmet des manuscrits sélectionnés, notamment par les comités de lecture d'Entr'Actes et de l'association Beaumarchais-SACD, propose une offre ciblée à ses partenaires étrangers et, par sa présence dans différentes manifestations, assure la diffusion de son répertoire dramatique hors des frontières nationales.

La Société développe également -dans le cadre de son action culturelle internationale- de nombreuses actions en partenariat avec des opérateurs étrangers tant dans le domaine du **spectacle vivant** (théâtre aux États-Unis, en Europe avec l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, le Royaume-Uni et plus généralement avec le projet LAB007 -qui vise au développement d'un réseau de théâtre contemporain pour l'enfance et la jeunesse-, théâtre et radio avec le Festival « Primeurs » à Sarrebruck), mais aussi de l'**audiovisuel** (ESAV de Marrakech, Atelier Farnèse en Italie, Fonds « Du côté des ondes » à Bruxelles)



l'Auteur Studio à Avignon. Christophe Honoré interrogé par Pascal Paradou

Photo: Pascal Gelly



l'Auteur Studio avec le cinéaste Lucas Belvaux

Photo: Julien Alard



l Prix de la francophonie attribué à Jean-René Lemoine

DRG

## Sujets à vif :



Photos: Pascal Gelly



*Miroir, miroir.*  
De Mélissa von Vépy,  
dramaturge : Angélique Wilkie,  
compositeur et pianiste : Stéphan Oliva

*Dis moi quelque chose.* De Nicolas Bouchaud,  
avec Catherine Vuillez et Boris Alestchenkoff,  
mise en scène de Anne Cornu et Vincent Rouche

## ■ LES PRIX

Chaque année au mois de juin, dans le cadre d'une fête qui rassemble les auteurs dans les jardins de leur « maison » rue Ballu, la SACD décerne ses prix annuels (cf. encadré) à des auteurs de ses diverses disciplines désignés par le Conseil d'administration.

Au cours de l'année, la Société attribue également d'autres prix (cf. encadrés) :

- le prix Henri Jeanson, au travers duquel elle honore un scénariste ou dialoguiste de cinéma ;
- le prix Maurice Yvain, par lequel elle distingue un compositeur de musique légère ou d'opérette ;
- les prix Plaisir du Théâtre et Jean-Jacques Gautier, qui honorent respectivement le talent confirmé et la révélation d'un auteur ou comédien.

## en savoir plus

### Le prix Henri-Jeanson

À l'initiative de Claude Marcy, veuve d'Henri Jeanson, et par l'intermédiaire de la Fondation Paul-Milliet, légataire universelle des droits de ce dernier, le Conseil d'administration de la SACD remet un prix portant son nom à un auteur dont l'insolence, l'humour, la puissance dramatique perpétuent la mémoire de l'un des plus célèbres scénaristes et dialoguistes du cinéma français.



Remise du Prix Henri-Jeanson à Radu Mihaileanu

Photo: Julien Arad

Le Prix Henri-Jeanson 2009 a été attribué à **Radu Mihaileanu**.

Ce Prix a été précédemment attribué à Cédric Klapisch, Marjane Satrapi, Rachid Bouchareb, Francis Veber, Jean-Loup Dabadie, Denys Arcand, Michel Blanc, Bertrand Blier, Dominik Moll et Gilles Marchand, Agnès Jaoui et Jean-Pierre Bacri, Pascal Bonitzer, Robert Guédiguian et Jean-Louis Milési.

## en savoir plus

### Association Beaumarchais-SACD

**Subvention 2009 : 929 016 €**

L'association Beaumarchais - SACD est présidée par Jacques de Decker depuis 2001, suite au décès de Claude Santelli. Elle est dirigée par Corinne Bernard, laquelle a succédé depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2009 à Paul Tabet, qui avait animé l'association pendant 20 ans, de sa création en 1988 à 2008.

**L'action de « Beaumarchais-SACD » en 2009, c'est :**

- une centaine d'**aides à l'écriture** (pour environ 2 000 candidatures) dans les disciplines de la SACD,
- la **coproduction** d'une soixantaine de **spectacles** (8 au Festival d'Avignon, dont 1 traduit en langue des signes), et d'une dizaine de **courts-métrages**,
- une contribution à la réalisation de 5 films « long métrage », à la création de 3 fictions radiophoniques, à l'édition de 13 textes de théâtre et à la traduction de 24 pièces,
- l'attribution d'une quinzaine de **prix** dans différents festivals : Paris, Pantin, Créteil, Cannes, Aulnay-sous-Bois, Contis, Grignan, Brest, Nantes, Lille, Montpellier, Castres, Vannes...
- l'établissement de 600 **fiches de lecture détaillées**,
- l'organisation de **misés en espace de pièces de théâtre** et **lectures de scénarios** dans différentes villes de France, afin de mieux faire connaître les auteurs nouveaux soutenus par Beaumarchais-SACD,
- la poursuite de l'**action internationale** avec divers partenaires dans de nombreux pays : Allemagne, Afrique, Israël, Angleterre, Belgique, Canada, Suède...
- la collaboration à deux **concours** : un avec France Culture et France Inter, un autre intitulé « Transfert théâtral » avec DVA-Stiftung (Stuttgart), et l'organisation d'un **prix en partenariat** avec l'association des Amis de Claude Santelli.
- l'organisation des **journées « Beaumarchais-SACD » au Théâtre du Rond-Point à Paris** et d'une programmation de soirées lyriques tout au long de la saison.

**Accord Orange / Beaumarchais - SACD**

Beaumarchais - SACD et Orange ont signé en 2009 un accord de mécénat sur 2 ans pour soutenir l'aide à l'écriture en faveur des formats innovants. Orange apportera annuellement 241 000 € pour sélectionner et doter au maximum 13 projets d'écriture (+ 60 000 € hors mécénat, afin de soutenir à la production 3 des lauréats), qui seront choisis par un jury indépendant. L'association a reçu au tout début de l'année 2010 de nombreux dossiers de candidature.

[www.beaumarchais.asso.fr](http://www.beaumarchais.asso.fr)



Signature de l'accord Orange-Beaumarchais-SACD. Xavier Couture et Pascal Rogard

Photo: Julien Arad



Soirée de lancement des bourses Orange-Beaumarchais-SACD. Didier Lombard, François Hurard, Jacques De Decker, Jacques Fansten

Photo: Julien Arad

## LES PRIX DE LA SACD EN 2009

- GRAND PRIX : **Agnès VARDA**
- PRIX EUROPÉEN : **Matéi VISNIEC**
- PRIX THÉÂTRE : **Serge VALLETTI**
- PRIX NOUVEAU TALENT THÉÂTRE : **Carole THIBAUT**
- PRIX DE LA MISE EN SCÈNE : **Laurent PELLY**
- PRIX DU ONE MAN SHOW : **Didier BENUREAU**
- PRIX NOUVEAU TALENT ONE MAN SHOW : **Laurent LAFITTE**
- PRIX CINÉMA : **Philippe LIORET**
- PRIX NOUVEAU TALENT CINÉMA : **Ursula MEIER**
- PRIX TÉLÉVISION : **Serge MEYNARD**
- PRIX NOUVEAU TALENT TÉLÉVISION : **Sarah LEVY**
- PRIX ANIMATION : **Stéphane AUBIER** et **Vincent PATAR**
- PRIX NOUVEAU TALENT ANIMATION : **Jérémy CLAPIN**
- PRIX CRÉATION INTERACTIVE : **Maurice BENAYOUN**
- PRIX ARTS DU CIRQUE : **Mathurin BOLZE**
- PRIX ARTS DE LA RUE : **Laure TERRIER**
- PRIX RADIO : **Claudine GALEA**
- PRIX NOUVEAU TALENT RADIO : **Mariannick BELLOT**
- PRIX MUSIQUE : **André BON**
- PRIX NOUVEAU TALENT MUSIQUE : **Alexandros MARKEAS**
- PRIX CHORÉGRAPHIE : **Boris CHARMATZ**
- PRIX NOUVEAU TALENT CHORÉGRAPHIE : **Alban RICHARD**
- PRIX SUZANNE-BIANCHETTI : **Astrid BERGES-FRISBEY**

### • MÉDAILLES « BEAUMARCHAIS » :

**Amélie GRAND, Philippe MONFILS, Pascal PARSAT, Bruno PERROUD, Patrick SCHOENSTEIN**



Les lauréats des Prix lors de la fête de juin 2009

## en savoir plus

### LE PRIX MAURICE-YVAIN

À son décès en 1972, l'épouse de Maurice Yvain a légué à la SACD les droits de son mari en contrepartie de l'attribution d'un prix à un compositeur de musique « légère ou d'opérette ».

Le prix 2009 a été attribué par le Conseil d'administration à **Antoine Hervé**.

Parmi les lauréats de ce prix : Michel Frantz, Patrick Laviosa, Thierry Boulanger, Louis Dunoyer de Segonzac, Paul Bonneau, Jacques Metehen, Georges Liferman, Henri Betti, Jacques Ledru, Guy Lafarge, Marc Berthomieu, Gérard Calvi, Didier Lockwood.



Photo: Julien Atard

Remise du Prix Maurice Yvain à Antoine Hervé entouré de Dominique Houdart et Louis Dunoyer de Segonzac

### LES PRIX PLAISIR DU THÉÂTRE ET JEAN-JACQUES GAUTIER

Depuis sa création en 1972, par Marcel Nahmias, un industriel amoureux du théâtre et désireux d'honorer les auteurs, comédiens et metteurs en scène, la SACD est partenaire de l'association « Plaisir du Théâtre », qui décerne chaque année un prix de consécration (le Prix Plaisir du Théâtre) et -depuis 1989- un prix de révélation (le Prix Jean-Jacques Gautier).

En 2009, les prix ont été attribués à **Emmanuel Demarcy-Mota** (Prix Plaisir du Théâtre) et à **Julie-Marie Parmentier** (Prix Jean-Jacques Gautier) par le jury de l'association -présidé par René de Obaldia- qui associe critiques, auteurs et comédiens, et ils ont été remis à la SACD en janvier 2010 à l'occasion d'une fête de la création théâtrale contemporaine.

Parmi les lauréats les plus récents de ces prix :

- *Prix Plaisir du Théâtre* : James Thierrée, Michel Galabru, Michel Vinaver, Pierre Debauche, Jorge Lavelli, Claude Rich, André Dussolier, Jean-Michel Ribes, Michel Bouquet...
- *Prix Jean-Jacques Gautier* : Clotilde Hesme, Thibaut Corrion, Rachida Brakni, Julie Delarme, Marie-Laure Crochant, Fabrice Melquiot, Laurent Laffargue, etc.



Photo: Julien Atard

Julie-Marie Parmentier, lauréate du Prix Jean-Jacques Gautier 2009



Photo: Julien Atard

Remise du Prix Plaisir du Théâtre 2009 à Emmanuel Demarcy-Mota entouré de Gilles Costaz et René de Obaldia



# Les chiffres 2009 de la SACD

Présentation

des statistiques des perceptions et répartitions,  
du compte de gestion, du bilan,  
du détail sur les activités sociales et culturelles  
et du rapport général du Commissaire aux comptes

**5**

## PERCEPTIONS (HT) 2009

Données exprimées en Euros						
SPECTACLE VIVANT	PERCEPTIONS		RETENUES SACD / PERCEPTIONS			
	MONTANTS PERCUS	VARIATION 09 / 08	CCSA <sup>(*)</sup>	PRÉLÈVEMENT SPÉCIFIQUE	RETENUE SACD	DROITS À RÉPARTIR
Paris	17 424 436,97	-12,79 %	1 726 233,16			15 698 203,81
Province (1)	31 967 017,86	3,50 %	4 994 695,50			26 972 322,36
<b>France</b>	<b>49 391 454,83</b>	<b>-2,90 %</b>	<b>6 720 928,66</b>			<b>42 670 526,17</b>
Belgique (2)	2 589 689,26	3,49 %	372 352,17			2 217 337,09
Canada	281 602,74	-10,43 %	0,00			281 602,74
<b>Pays à Intervention Directe</b>	<b>2 871 292,00</b>	<b>1,93 %</b>	<b>372 352,17</b>			<b>2 498 939,83</b>
<b>Étranger</b>	<b>4 142 645,60</b>	<b>-4,56 %</b>	<b>0,00</b>			<b>4 142 645,60</b>
<b>Éditions graphiques</b>	<b>8 964,00</b>	<b>40,86 %</b>	<b>0,00</b>			<b>8 964,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>56 414 356,43</b>	<b>-2,78 %</b>	<b>7 093 280,83</b>			<b>49 321 075,60</b>

AUDIOVISUEL	"MONTANTS PERCUS »	VARIATION 09 / 08	CCSA <sup>(*)</sup>	PRÉLÈVEMENT SPÉCIFIQUE	RETENUE SACD	DROITS À RÉPARTIR
Contrats Généraux	85 926 176,79	-3,50 %		429 227,11	8 736 043,77	76 760 905,90
Contrats Individuels	2 902 965,14	0,52 %		0,00	0,00	2 902 965,14
Contrats Nouveau Protocole	1 190 840,69	-47,40 %		1 208,58	19 992,92	1 169 639,19
<b>France (1)</b>	<b>101 103 873,32</b>	<b>-3,36 %</b>		<b>472 128,89</b>	<b>9 668 700,73</b>	<b>90 963 043,70</b>
Belgique (2)	11 534 660,12	41,87 %		57 673,31	1 247 900,55	10 229 086,26
Canada	758 122,63	-1,90 %		3 825,21	83 945,73	670 351,69
<b>Pays à Intervention Directe</b>	<b>12 292 782,75</b>	<b>38,07 %</b>		<b>61 498,52</b>	<b>1 331 846,28</b>	<b>10 899 437,95</b>
<b>Étranger</b>	<b>6 343 692,12</b>	<b>-19,11 %</b>		<b>31 513,11</b>	<b>444 141,12</b>	<b>5 868 037,89</b>
<b>TOTAL</b>	<b>119 740 348,19</b>	<b>-1,34 %</b>		<b>565 140,52</b>	<b>11 444 688,14</b>	<b>107 730 519,54</b>

ÉCRIT	« MONTANTS PERCUS »	VARIATION 09 / 08	CCSA <sup>(*)</sup>	PRÉLÈVEMENT SPÉCIFIQUE	RETENUE SACD	DROITS À RÉPARTIR
Droits de reprographie France	0,00	ns				0,00
<b>TOTAL</b>	<b>163 616,69</b>	<b>-6,49 %</b>				<b>163 616,69</b>

TOTAL	MONTANTS PERCUS	VARIATION 09 / 08	CCSA <sup>(*)</sup>	PRÉLÈVEMENT SPÉCIFIQUE	RETENUE SACD	DROITS À RÉPARTIR
AUDIOVISUEL	119 740 348,19	-1,34 %		565 140,52	11 444 688,14	107 730 519,54
ÉCRIT	163 616,69	-6,49 %				163 616,69
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>176 318 321,31</b>	<b>-1,81 %</b>	<b>7 093 280,83</b>	<b>565 140,52</b>	<b>11 444 688,14</b>	<b>157 215 211,83</b>

(\*) CCSA : contribution à caractère social et administratif perçue auprès des diffuseurs du spectacle vivant

(1) Y compris DOM-TOM + Monaco

(2) Y compris le Luxembourg

(3) Y compris Action Culturelle pour les droits, et hors Action Culturelle pour la retenue statutaire et le prélèvement spécifique

## RÉPARTITIONS INDIVIDUELLES DE DROITS 2009

Données exprimées en Euros			RETENUE SACD / RÉPARTITIONS		
SPECTACLE VIVANT	RÉPARTITIONS		PRÉLÈVEMENT SPÉCIFIQUE	RETENUE SACD	DROITS NETS
	DROITS RÉPARTIS	VARIATION 09 / 08			
Paris	17 603 628,77	-2,09 %	73 315,44	1 290 190,07	16 240 123,26
Province (1)	29 556 935,85	12,41 %	123 862,80	3 219 958,85	26 213 114,20
<b>France</b>	<b>47 160 564,62</b>	<b>6,52 %</b>	<b>197 178,24</b>	<b>4 510 148,92</b>	<b>42 453 237,46</b>
Belgique (2)	2 119 007,31	2,45 %	9 444,44	232 901,87	1 876 661,00
Canada	312 746,23	-4,33 %	335,90	40 347,73	272 062,60
<b>Pays à Intervention Directe</b>	<b>2 431 753,54</b>	<b>1,53 %</b>	<b>9 780,34</b>	<b>273 249,60</b>	<b>2 148 723,60</b>
<b>Étranger</b>	<b>3 675 910,84</b>	<b>-12,43 %</b>	<b>18 135,02</b>	<b>256 073,36</b>	<b>3 401 702,46</b>
Éditions graphiques	9 304,73	55,92 %	46,18	624,26	8 634,29
<b>TOTAL</b>	<b>53 277 533,73</b>	<b>4,73 %</b>	<b>225 139,78</b>	<b>5 040 096,14</b>	<b>48 012 297,81</b>

AUDIOVISUEL	RÉPARTITIONS		PRÉLÈVEMENT SPÉCIFIQUE	RETENUE SACD	DROITS NETS
	DROITS RÉPARTIS	VARIATION 09 / 08			
Copie Privée (3)	5 921 913,14	-4,15 %	0,00	0,00	5 921 913,14
Contrats Généraux	79 838 234,84	3,14 %	0,00	1 590,87	79 836 643,97
Contrats Individuels	2 778 189,70	-10,87 %	0,00	202 730,39	2 575 459,31
Contrats Nouveau Protocole	1 079 502,76	-51,83 %	0,00	0,00	1 079 502,76
<b>France (1)</b>	<b>89 617 840,44</b>	<b>0,76 %</b>	<b>0,00</b>	<b>204 321,26</b>	<b>89 413 519,18</b>
Belgique (2)	8 601 367,87	18,63 %	0,00	76,04	8 601 291,83
Canada	875 240,70	54,76 %	0,00	155,78	875 084,92
<b>Pays à Intervention Directe</b>	<b>9 476 608,57</b>	<b>21,24 %</b>	<b>0,00</b>	<b>231,82</b>	<b>9 476 376,75</b>
<b>Étranger</b>	<b>3 677 171,45</b>	<b>-38,40 %</b>	<b>129,03</b>	<b>1 792,75</b>	<b>3 675 249,67</b>
<b>TOTAL</b>	<b>102 771 620,46</b>	<b>0,04 %</b>	<b>129,03</b>	<b>206 345,83</b>	<b>102 565 145,60</b>

ÉCRIT	RÉPARTITIONS		PRÉLÈVEMENT SPÉCIFIQUE	RETENUE SACD	DROITS NETS
	DROITS RÉPARTIS	VARIATION 09 / 08			
Droits de reprographie Belgique	163 616,69	-6,49 %	0,00	8 180,84	155 435,85
Droits de reprographie France	0,00	ns	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>163 616,69</b>	<b>-6,49 %</b>	<b>0,00</b>	<b>8 180,84</b>	<b>155 435,85</b>

TOTAL	RÉPARTITIONS		PRÉLÈVEMENT SPÉCIFIQUE	RETENUE SACD	DROITS NETS
	DROITS REPARTIS	VARIATION 09 / 08			
SPECTACLE VIVANT	53 277 533,73	4,73 %	225 139,78	5 040 096,14	48 012 297,81
AUDIOVISUEL	102 771 620,46	0,04 %	129,03	206 345,83	102 565 145,60
ÉCRIT	163 616,69	-6,49 %	0,00	8 180,84	155 435,85
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>156 212 770,88</b>	<b>1,59 %</b>	<b>225 268,81</b>	<b>5 254 622,81</b>	<b>150 732 879,26</b>

NB : Il convient de souligner que ne figurent dans ce tableau que les droits (hors contribution à caractère social et administratif) ayant donné lieu à répartition individuelle (hors bons de reprise), à l'exclusion des sommes reversées à des sociétés étrangères, des montants revenant au domaine public audiovisuel et de la part de copie privée légalement affectée aux dépenses d'action culturelle.

## COMPTE DE GESTION

Données exprimées en Euros

CHARGES	EXERCICE 2009	EXERCICE 2008
<b>I - CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>41 981 121</b>	<b>40 852 962</b>
<b>A - ACHATS ET CHARGES EXTERNES</b>	<b>10 654 254</b>	<b>10 875 526</b>
<b>B - IMPÔTS ET TAXES</b>	<b>709 218</b>	<b>712 161</b>
<b>C - CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>17 083 054</b>	<b>16 752 282</b>
Salaires	10 448 281	10 502 271
Charges sociales	4 620 827	4 532 105
Charges diverses	696 488	479 342
Délégation de Bruxelles	1 317 459	1 238 564
<b>D - AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>7 752 852</b>	<b>7 704 348</b>
<b>a) Charges d'action sociale auteurs</b>	<b>3 077 816</b>	<b>3 092 812</b>
Allocations complémentaires	2 918 432	2 948 486
Autres dépenses à caractère social	159 384	144 326
<b>b) Charges d'action culturelle</b>	<b>4 516 300</b>	<b>4 596 880</b>
Imputées sur les ressources légales	3 992 255	4 046 900
Imputées sur les ressources volontaires	524 045	549 981
<b>c) Autres charges d'exploitation</b>	<b>158 736</b>	<b>14 656</b>
<b>E - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS</b>	<b>1 013 818</b>	<b>595 597</b>
<b>F - DOTATIONS AUX PROVISIONS</b>	<b>4 767 924</b>	<b>4 213 047</b>
<b>II - CHARGES FINANCIERES</b>	<b>99 333</b>	<b>169 299</b>
Intérêts bancaires	169	656
Pertes de change	11 285	12 143
Charges sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
Provision dépréciation des titres de participations et créances rattachées	0	0
Provision pour charges financières	0	0
Quote-part produits financiers rattachée à l'action culturelle	87 880	156 500
<b>III - CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>0</b>	<b>125 820</b>
<b>IV - INTERESSEMENT</b>	<b>0</b>	<b>4 524</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (I + II + III +IV)</b>	<b>42 080 454</b>	<b>41 152 605</b>
<b>RESULTAT DE L' EXERCICE</b>	<b>49 742</b>	<b>9 686</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>42 130 195</b>	<b>41 162 291</b>

## DE L'EXERCICE 2009

RESSOURCES	EXERCICE 2009	EXERCICE 2008
<b>I - RESSOURCES D'EXPLOITATION</b>	<b>38 780 671</b>	<b>36 651 511</b>
<b>A - RÉCUPÉRATION ET REFACTURATION DES CHARGES</b>	<b>616 700</b>	<b>680 400</b>
Récupération des charges d'exploitation d'action culturelle	616 700	680 400
<b>B - RETENUES SUR DROITS</b>	<b>21 039 405</b>	<b>19 463 468</b>
Retenues sur spectacle vivant	5 264 565	4 880 955
Retenues sur audiovisuel	12 216 303	10 802 470
Retenues sur écrit (reprographie)	8 181	9 125
Retenues sur droits divers	733	557
Retenues sur perceptions annexes	3 549 622	3 770 361
<b>C - AUTRES RESSOURCES D'EXPLOITATION</b>	<b>12 874 092</b>	<b>12 978 082</b>
<b>a) Produits de gestion courante</b>	<b>1 029 584</b>	<b>996 250</b>
<b>b) Produits divers</b>	<b>7 328 206</b>	<b>7 381 678</b>
Produits affectés aux allocations complémentaires (cantonnement)	2 918 432	2 948 485
Autres produits	4 409 774	4 433 192
<b>c) Ressources d'action culturelle</b>	<b>4 516 302</b>	<b>4 600 154</b>
Part légale	3 992 255	4 046 900
Part volontaire	524 046	553 255
<b>D - REPRISES SUR PROVISIONS</b>	<b>4 250 474</b>	<b>3 529 561</b>
<b>II - RESSOURCES FINANCIÈRES</b>	<b>2 614 601</b>	<b>4 257 203</b>
Intérêts des prêts	11 514	15 427
Produits sur créances diverses	163 200	218 203
Revenus sur valeurs mobilières de placement	166 058	211 977
Gains de change	29 860	3 816
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement:		
- Sur F.C.P. SACD investissement	0	0
- Sur autres valeurs mobilières de placement	2 243 969	3 807 779
Reprise provision dépréciation sur titres participatifs et créances rattachées	0	0
Reprise provision pour charges financières	0	0
<b>III - RESSOURCES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>734 924</b>	<b>253 577</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	<b>42 130 195</b>	<b>41 162 291</b>

## BILAN

Données exprimées en Euros

ACTIF	AU 31/12/2009			AU 31/12/2008
	Valeur Brute	Amortissement ou provision	Valeur Nette	Valeur Nette
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>4 126 516</b>	<b>1 134 952</b>	<b>2 991 565</b>	<b>242 350</b>
Licences logiciels informatiques	4 126 516	1 134 952	2 991 565	242 350
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>13 704 992</b>	<b>8 432 904</b>	<b>5 272 088</b>	<b>5 387 194</b>
Constructions :				
a) Terrain	1 173 095	0	1 173 095	1 173 095
b) Agencement et aménagement des extérieurs	41 834	3 749	38 085	40 177
c) Bâtiments	3 664 519	2 109 704	1 554 816	1 607 564
d) Façade	1 261 868	681 208	580 660	621 300
e) Installation et aménagement construction	3 060 158	2 041 902	1 018 256	1 132 658
f) Installation et aménagement locaux	1 658 789	1 406 308	252 481	215 155
g) Installations techniques	1 084 455	740 473	343 982	237 126
Autres immobilisations corporelles :				
a) Matériel de transport	0	0	0	0
b) Matériel informatique	505 198	291 920	213 278	252 783
c) Matériel de bureau	364 226	330 789	33 438	34 441
d) Mobilier de bureau	873 257	809 259	63 998	72 893
e) Autres immobilisations corporelles	17 592	17 592	0	0
<b>IMMOBILISATIONS EN COURS D'ACQUISITION</b>	<b>187 605</b>	<b>0</b>	<b>187 605</b>	<b>2 983 971</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>4 480 372</b>	<b>163 673</b>	<b>4 316 699</b>	<b>4 769 126</b>
Titres de participation	197 863	0	197 863	188 863
Créances rattachées à des participations	3 399 462	163 673	3 235 789	3 645 178
Prêts	823 023	0	823 023	872 524
Dépôts et cautionnements donnés	60 024	0	60 024	62 560
<b>TOTAL I - ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>22 499 486</b>	<b>9 731 528</b>	<b>12 767 957</b>	<b>13 382 641</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>15 272 650</b>	<b>657 748</b>	<b>14 614 902</b>	<b>12 638 372</b>
Auteurs débiteurs	6 115 245	549 987	5 565 258	4 038 922
Avances et acomptes fournisseurs	42 463		42 463	34 602
Clients et comptes rattachés	7 927 330		7 927 330	6 995 152
Personnel	6 788		6 788	10 712
État et organismes sociaux	399 684		399 684	330 643
Organismes professionnels	21 189		21 189	0
Autres créances	759 951	107 761	652 190	1 228 341
<b>VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT</b>	<b>137 104 765</b>		<b>137 104 765</b>	<b>134 459 327</b>
OPCVM "Obligataires"	0		0	0
OPCVM "Monétaires"	43 056 709		43 056 709	52 219 806
OPCVM "Diversifiés" : - FCP SACD investissement	28 898 941		28 898 941	28 898 941
- Autres	65 011 675		65 011 675	53 217 034
OPCVM "Actions"	0		0	0
Titres en dépôt	137 440		137 440	123 546
<b>DÉPÔTS A TERME &amp; TITRES CRÉANCES NÉGO-CIABLES</b>	<b>13 735 424</b>	<b>1 238 164</b>	<b>12 497 260</b>	<b>10 800 207</b>
<b>DISPONIBILITÉS</b>	<b>12 522 087</b>		<b>12 522 087</b>	<b>4 427 309</b>
<b>TOTAL II - ACTIF CIRCULANT</b>	<b>178 634 925</b>	<b>1 895 912</b>	<b>176 739 013</b>	<b>162 325 214</b>
<b>CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE</b>	<b>200 362</b>		<b>200 362</b>	<b>193 276</b>
<b>CHARGES À RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL III - COMPTES DE RÉGULARISATION</b>	<b>200 362</b>	<b>0</b>	<b>200 362</b>	<b>193 276</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	<b>201 334 773</b>	<b>11 627 440</b>	<b>189 707 332</b>	<b>175 901 131</b>

## AU 31 DÉCEMBRE 2009

PASSIF	AU 31 DÉCEMBRE 2009		AU 31 DÉCEMBRE 2008	
<b>CAPITAL SOCIAL</b>		<b>1 814 318</b>		<b>1 758 294</b>
<b>REPORT A NOUVEAU</b>		<b>133 907</b>		<b>124 221</b>
<b>RESULTAT DE L' EXERCICE</b>		<b>49 742</b>		<b>9 686</b>
<b>TOTAL I - CAPITAUX PROPRES</b>		<b>1 997 967</b>		<b>1 892 201</b>
<b>PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS (SOCIAUX)</b>		<b>3 927 948</b>		<b>3 772 972</b>
Provision pour pensions personnel	2 132 747		2 118 890	
Provision pour retraites auteurs	0		0	
Provision médailles du travail	152 146		143 046	
Provision indemnités de fin de carrière	1 643 055		1 511 036	
<b>PROVISIONS POUR LITIGES</b>		<b>924 251</b>		<b>1 092 219</b>
<b>PROVISIONS POUR CHARGES FINANCIÈRES</b>		<b>0</b>		<b>0</b>
<b>TOTAL II - PROVISIONS</b>		<b>4 852 199</b>		<b>4 865 191</b>
<b>DETTES</b>		<b>182 682 158</b>		<b>168 996 691</b>
Dépôts et cautionnements reçus	16 343		10 949	
Avances et acomptes clients	325		0	
Emprunts et concours bancaires	1 005 182		181 214	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 510 673		1 439 115	
Personnel	1 402 143		1 484 911	
État et organismes sociaux	11 305 093		8 217 228	
Autres créiteurs divers	3 800 681		3 423 003	
Auteurs créiteurs	55 164 278		51 652 122	
Pensions dues aux auteurs	21 778		115 649	
Organismes professionnels	1 630 250		1 986 774	
Droits audiovisuels à affecter	75 513 156		73 471 427	
Droits spectacle vivant à répartir	6 778 774		5 875 390	
Droits copie privée "Part auteurs" à affecter	6 303 463		5 314 640	
Droits copie privée "Part action culturelle"	3 313 758		3 081 537	
Droits de l'écrit (France) à répartir	21 318		21 318	
Droits de la Belgique en instance d'affectation :				
- Audiovisuel	14 124 636		12 099 785	
- Spectacle vivant	770 305		621 631	
<b>TOTAL III - DETTES</b>		<b>182 682 158</b>		<b>168 996 691</b>
<b>PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE</b>		<b>175 009</b>		<b>147 048</b>
<b>TOTAL IV - COMPTES DE RÉGULARISATION</b>		<b>175 009</b>		<b>147 048</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)</b>		<b>189 707 332</b>		<b>175 901 131</b>

DÉTAIL DES AUTRES DÉPENSES À CARACTÈRE SOCIAL				
	EXERCICE 2009		EXERCICE 2008	
<b>CHARGES D'ACTION SOCIALE AUTEURS</b>		<b>3 077 816</b>		<b>3 090 812</b>
<b>AUTRES DÉPENSES À CARACTÈRE SOCIAL</b>		<b>159 384</b>		<b>144 326</b>
<b>Dons, caisse de solidarité</b>		<b>103 255</b>		<b>106 429</b>
<b>Autres frais de solidarité</b>		<b>56 129</b>		<b>37 897</b>
Honneurs funèbres	6 799		7 867	
Assurances décès (adides)	44 330		30 030	
Dons, subventions sociales	0		0	
Prix, legs	5 000		0	
DÉTAIL DES RESSOURCES CANTONNÉES AUX ALLOCATIONS COMPLÉMENTAIRES				
	EXERCICE 2009		EXERCICE 2008	
<b>PRODUITS DIVERS</b>		<b>7 328 206</b>		<b>7 381 678</b>
<b>PRODUITS AFFECTÉS AUX ALLOCATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>		<b>2 918 432</b>		<b>2 948 485</b>
- Contribution à caractère social et administratif (CCSA)	2 128 412		2 179 359	
- Perceptions issues du domaine public (quote part de 30 %)				
Domaine public radio télévision	113 384		125 263	
Emprunt répertoire non protégé	205 200		231 779	
Droits de la communauté des auteurs	346 892		295 657	
- Participation auteurs 1 % succession	124 544		116 427	
DÉTAIL DES CHARGES ET RESSOURCES DE L'ACTION CULTURELLE				
	EXERCICE 2009		EXERCICE 2008	
<b>CHARGES D'ACTION CULTURELLE</b>		<b>4 516 300</b>		<b>4 596 880</b>
<b>CHARGES IMPUTÉES SUR LES RESSOURCES LÉGALES</b>	<b>3 992 255</b>		<b>4 046 900</b>	
<b>Charges directes</b>	<b>3 375 555</b>		<b>3 366 500</b>	
- Aides à la création	68 674		112 538	
- Aides à la diffusion	331 390		483 944	
- Aides à la formation	48 244		46 503	
- Aides mixtes	2 589 495		2 310 034	
- Reliquats année en cours	337 752		413 481	
<b>Charges d'exploitation incombant à l'action culturelle</b>	<b>616 700</b>		<b>680 400</b>	
(quote part imputée sur les ressources légales)				
<b>CHARGES IMPUTÉES SUR LES RESSOURCES VOLONTAIRES</b>	<b>524 045</b>		<b>549 981</b>	
<b>Autres charges directes</b>				
- Aides à la création	11 847		20 959	
- Aides à la diffusion	57 167		90 131	
- Aides à la formation	8 323		8 661	
- Aides mixtes	446 708		430 229	
<b>RESSOURCES AFFECTÉES À L'ACTION CULTURELLE</b>		<b>4 516 302</b>		<b>4 600 154</b>
<b>AFFECTATIONS LÉGALES</b>	<b>3 992 255</b>		<b>4 046 900</b>	
Copie privée audiovisuelle	2 193 752		2 067 857	
Copie privée sonore	385 699		418 287	
Droits irrépartissables (article 321-9 du CPI)	911 444		1 143 499	
Produits financiers	87 880		156 500	
Reprise reliquats années précédentes	413 481		260 756	
<b>AFFECTATIONS VOLONTAIRES</b>	<b>524 046</b>		<b>553 255</b>	
Copie privée sonore part répartissable	502 086		543 699	
Contribution action culturelle (SDRM)	7 460		0	
Produits divers	14 500		9 555	



Mesdames, Messieurs

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur le contrôle des comptes annuels de la Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques (S.A.C.D.), tels qu'ils sont joints au présent rapport, la justification de nos appréciations, les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **I - Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note H) « Faits marquants en 2009 » du paragraphe « Principes, règles et méthodes comptables année 2009 » de l'annexe aux comptes annuels

## **II - Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III - Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Courbevoie, le 16 avril 2010



Le Commissaire aux comptes  
MAZARS / Luc MARTY

## ■ DANSE :

- Festival de la Nouvelle Danse d'Uzès
- Sujets à Vif (Festival d'Avignon)
- Faits d'Hiver/Danses d'auteurs
- Rencontres chorégraphiques de Seine-Saint-Denis
- Printemps de la danse en Charente
- Plastique Danse Flore
- L'été des Hivernales
- Question de danse, questions d'artistes (Marseille)

## ■ THÉÂTRE :

- Entr'actes
- Les Molières
- Fonds de soutien au théâtre privé
- Les Chantiers de Blaye et de l'Estuaire
- Editions Actes Sud Papiers
- Editions Espace 34
- L'Avant-Scène Théâtre
- Dispositif d'aide à la création CNT / SACD
- Avignon Festival & Compagnie
- Festival des Jeux de Théâtre (Sarlat)
- 1.2.3 Théâtre / Théâtre de l'Est Parisien
- A mots découverts
- Festival Actoral
- Les Mardis midis des textes libres présentés au Théâtre du Rond-Point
- Prix jeunes metteurs en scène « Théâtre 13 »
- Festival des francophonies
- Festival Juste pour rire
- Festival Paris fait sa comédie

## ■ MUSIQUE

- Fonds de Création Lyrique
- Fonds de Création Musicale (FCM)
- Fonds Musique de Scène
- Valorisation Lyrique
- Musique Française d'Aujourd'hui (MFA)
- Festival Agora
- Académie Nationale de l'Opérette (ANAO)
- Centre de la Documentation de la Musique Contemporaine (CDMC)
- Festival MUSICA

## ■ ARTS DU CIRQUE

- Jeunes Talents Cirque Europe

## ■ ARTS DE LA RUE

- Chalon dans la Rue
- Ecrire pour la Rue

## ■ INTERNATIONAL

- Scène/Bureau du Théâtre à Berlin
- Festival Crossing the line (New York)
- Sala Beckett (Barcelone)
- Fonds Etant Donnés
- LABO07

## ■ TÉLÉVISION

- FIPA (Festival International de Programmes Audiovisuels)
- Le Conservatoire Européen d'Ecriture Audiovisuelle (CEEAA)
- Festival International des Scénaristes (Bourges)
- Festival de la Fiction Télévisée (La Rochelle)
- L'Harmattan (La saison télévisée)
- La Gazette des Scénaristes (UGS)
- Scénaristes en séries (Aix Les Bains)
- Journées du Scénario (UGS)

## ■ ANIMATION

- La Poudrière
- Festival d'Un Jour
- Fête du Cinéma d'Animation (AFCA)
- Forum Cartoon
- Festival International du court métrage de Clermont-Ferrand
- Cartoon Movie
- Festival International d'Animation (Annecy)

## ■ CINÉMA

- Agence du Cinéma Indépendant pour sa Diffusion (ACID)
- Institut Lumière
- Cinéma des Cinéastes
- Quinzaine des Réalisateurs
- Semaine Internationale de la Critique
- Festival International du court métrage (Clermont-Ferrand)
- L'Agence du court métrage
- Festival International des Scénaristes (Bourges)
- French Film Festival
- Atelier Grand Nord
- Les Journées du Scénario (UGS)
- Festival Premiers Plans
- Festival du Film Grolandais
- Festival Pocket Film
- Rencontres Cinématographiques de Dijon
- Emergence

## ■ RADIO

- Les Radiophonies
- Festival Longueur d'Ondes
- Du côté des ondes (RTBF)
- Chantiers Nomades

## ■ CRÉATION INTERACTIVE

- E.Magiciens - Les Rencontres de la Jeune Création Numérique (Valenciennes)
- Concours NX Publishing

## ■ ACTIONS NON IMPUTÉES À UNE DISCIPLINE PARTICULIÈRE

- Association Beaumarchais – SACD
- Captation Sujets à Vif (Sophie Laly)

### **Paris**

11 bis, rue Ballu  
75442 Paris cedex 09  
Tél. : 01 40 23 44 44  
Fax : 01 45 26 74 28  
[www.sacd.fr](http://www.sacd.fr)

### **Bruxelles**

Rue du Prince Royal, 87  
1050 Bruxelles  
Tél. : 00 32 (2) 551 03 20  
Fax : 00 32 (2) 551 03 25  
[www.sacd.be](http://www.sacd.be)

### **Montréal**

4446, boulevard Saint-Laurent  
Bureau 202  
Montréal (Québec)  
H2W 1Z5  
Tél. : 00 1 (514) 738 88 77  
Fax : 00 1 (514) 342 46 15  
[www.sacd.ca](http://www.sacd.ca)

**SACD**

[www.sacd.fr](http://www.sacd.fr)